

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE
MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

Ministère de l'Autonomisation des Jeunes de
l'Emploi, des Sports et du Service civique.



الجمهورية الإسلامية الموريتانية
شرف – إخاء – عدل
وزارة تمكين الشباب والتشغيل
والرياضة والخدمة المدنية



1911/PI/004/CPMP/MCJSRP/MCJSRP/2024

OBJET DU
MARCHÉ :

Recrutement d'un consultant (bureau ou firme) pour assister le PNDJSL pour l'exécution des tâches d'assistance et conseil dans le cadre de la réalisation de son programme de suivi et d'accompagnement des constructions, rénovations et entretiens des infrastructures depuis la phase d'étude jusqu'à la réception définitive

N° :

Montant du marché :

Deux Million Deux cent Quatre-vingt-neuf Mille Ouguiyas
Toutes taxes comprises (2 289 000 MRU TTC)

Attributaire :
NIF :

CREA AMANAGEMENT SARL
11101388

Délai :

12 mois

Source de Financement :

Budget Etat

Mode de passation :

Prestation intellectuelle

Date d'Invitation :

06/09/2024

Date d'ouverture des plis
:

18/09/2024

Date d'évaluation :

18/09/2024

Date d'attribution :

24/09/2024

Date de notification :

03/10/2024

Date de signature :

VISA PR-CPMP



MARCHE

Services de Consultants

(PRESTATIONS INTELLECTUELLES)



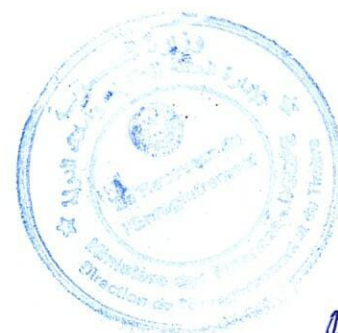
[Handwritten signature]

Table des Matières

I. Modèle de Marché	72
II. Conditions Générales du Marché	74
1. Dispositions Générales	
1.1. Définitions	74
1.2. Relations entre les Parties	75
1.3. Droit Applicable au Marché	75
1.4. Langue	75
1.5. Titres	75
1.6. Notifications	75
1.7. Lieux	76
1.8. Autorité du Membre responsable	76
1.9. Représentants habilités	76
1.10. Impôts et Taxes	76
1.11. Sanction des fautes commises par les candidats ou titulaires de marchés	76
2. Commencement, Exécution, Amendement et Résiliation du Marché 79	
2.1. Entrée en Vigueur du Marché	79
2.2. Commencement des Prestations	79
2.3. Marché Formant un Tout	79
2.4. Avenant	79
2.5. Force Majeure	79
2.6. Suspension des Paiements	81
2.7. Résiliation	81
3. Obligations du Consultant	
3.1. Conditions Générales	83
3.2. Conflits d'Intérêts	83
3.3. Devoir de Réserve	84
3.4. Responsabilité du Consultant	84
3.5. Assurance à la Charge du Consultant	85
3.6. Comptabilité, Inspection et Audits	85
3.7. Actions du Consultant Nécessitant l'Approbation Préalable de l'Autorité contractante	85



3.8.	Obligations en Matière de Rapports	85
3.9.	Propriété des Documents Préparés par le Consultant	85
3.10.	Equipements, véhicules et fournitures apportés par l'Autorité contractante	86
3.11.	Equipements et Fournitures Apportés par le Consultant	86
4. Personnel du Consultant et Sous-traitants		
4.1.	Conditions Générales.....	86
4.2.	Description du Personnel.....	86
4.3.	Agrément du Personnel par l'Autorité contractante	87
4.4.	Heures Ouvrables, Heures Supplémentaires, Congés, etc	87



4.5.	Retrait et/ou Remplacement du Personnel	88
4.6.	Chef de Projet Résident	88
5. Obligations de l'Autorité contractante		
5.1.	Assistance et Exemptions	88
5.2.	Accès aux Lieux	89
5.3.	Changements Réglementaires	89
5.4.	Services, Installations et Propriétés de l'Autorité contractante	89
5.5.	Paielements	89
5.6.	Personnel de Contrepartie	90
6. Paiements versés au consultant		
6.1.	Estimation du Coût; Montant Plafond	90
6.2.	Rémunérations et Dépenses Remboursables	90
6.3.	Monnaie de Paiement	91
6.4.	Modalités de Facturation et de Paiement	91
7. Equité et bonne foi		
7.1.	Bonne foi	93
7.2.	Exécution du marché	93
8. Règlement des différends		
8.1.	Règlement amiable	93
8.2.	Procédure contentieuse	93
9. Conditions particulières du Marché		
		95
III- Annexes		
		101
Annexe A : Description des Prestations		
Annexe B : Rapports		
Annexe C : Personnel Clé et Sous-traitants – honoraires du personnel clé		
Annexe D : Estimation des coûts		
Annexe E : Obligations de l'Autorité contractante		
Annexe F : Garantie émise par un organisme financier pour le remboursement de l'avance de démarrage		



**MARCHE DE CONSULTANT POUR PRESTATIONS DE SERVICES
(PRESTATIONS INTELLECTUELLES)**

Marché à rémunération forfaitaire

passé entre

**Ministère de l'Autonomisation des Jeunes de l'Emploi, des Sports et du Service
civique**

Programme National du Développement Jeunesse, des Sports et des Loisirs (PNDJSL)

et

CREA AMANAGEMENT SARL.

Date d'approbation: _____

Source de financement : Budget Etat



g

Marché

Le présent MARCHÉ de **Recrutement d'un consultant (bureau ou firme) pour assister le PNDJSL pour l'exécution des tâches d'assistance et conseil dans le cadre de la réalisation de son programme de suivi et d'accompagnement des constructions, rénovations et entretiens des infrastructures depuis la phase d'étude jusqu'à la réception définitive** ci-après le "**Marché**" est passé le _____, entre, d'une part, **Le Ministère de l'Autonomisation des Jeunes de l'Emploi, des Sports et du Service civique** (ci-après dénommé le "**Client**") et, d'autre part, **CREA AMANAGEMENT SARL** (ci-après appeler le "**Consultant**").

ATTENDU QUE

- (a) l'Autorité contractante a demandé au Consultant de fournir certaines prestations de services définies dans le présent Marché (ci-après dénommés les « Prestations intellectuelles »);
- (b) le Consultant, ayant démontré à l'Autorité contractante qu'il possède les compétences professionnelles requises, ainsi que les ressources techniques et en personnel, a convenu de fournir les Services conformément aux termes et conditions stipulés dans le présent Marché;
- (c) l'Autorité contractante : **Le Ministère de l'Autonomisation des Jeunes de l'Emploi, des Sports et du Service civique** a sollicité et obtenu des fonds : **budget de l'état**, afin de financer l'assistance et conseil portant sur l'efficacité organisationnelle, et se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de **Recrutement d'un consultant (bureau ou firme) pour assister le PNDJSL pour l'exécution des tâches d'assistance et conseil dans le cadre de la réalisation de son programme de suivi et d'accompagnement des constructions, rénovations et entretiens des infrastructures depuis la phase d'étude jusqu'à la réception définitive.**

EN CONSÉQUENCE, les Parties ont convenu ce qui suit:

- I. Les documents suivants ci-joints sont considérés parties intégrantes du présent Marché:
 - (a) les Conditions générales du Marché
 - (b) les Conditions particulières du Marché
 - (c) les Annexes suivantes: [**Note: Si une Annexe n'est pas utilisée, indiquer "Non utilisée" en regard du titre de l'Annexe correspondante sur la liste ci-jointe**]

Annexe A: Description des services (Termes de référence)



[Handwritten signature]

Annexe C: Personnel et Sous-traitants-Heures de travail du personnel clé Annexe D: Estimatif de coût

Annexe E: Devoirs de l'Autorité contractante

Annexe F: Formulaire de Garantie d'avance de démarrage

2. Les droits et obligations réciproques de l'Autorité contractante et du Consultant sont ceux figurant au présent Marché, notamment :
- (a) le Consultant fournira les Prestations conformément aux dispositions du Marché; et
 - (b) l'Autorité contractante effectuera les paiements conformément aux dispositions du Marché.

EN FOI DE QUOI, les Parties au présent Marché ont fait signer le présent Marché en leurs noms respectifs les jour et an ci-dessus:

Pour le Bureau CREA AMANAGEMENT SARL et en son nom

Le Directeur Général

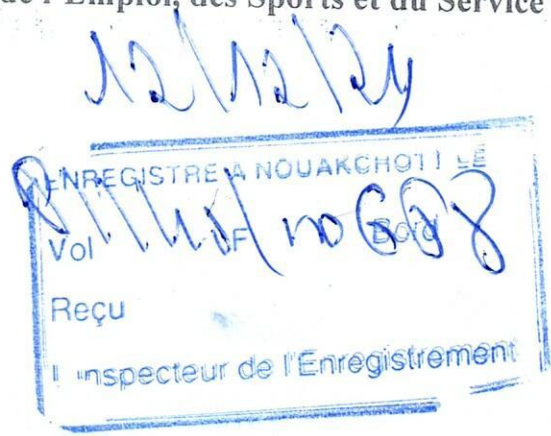
Oumeir Hossein HOUESSOU



Pour Le Ministère de l'Autonomisation des Jeunes de l'Emploi, des Sports et du Service civique et en son nom

Le Ministre de l'Autonomisation des Jeunes de l'Emploi, des Sports et du Service civique

Mohamed Abdallahi LOULY



X

I. Conditions Générales du Marché

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Définitions

A moins que le contexte ne le requière différemment, chaque fois qu'ils sont utilisés dans le présent Marché, les termes ci-après ont les significations suivantes :

- (a) « **Droit applicable** » : désigne l'ensemble des règles juridiques en vigueur en République Islamique de Mauritanie.
- (b) « **Consultant** » : désigne une vaste gamme d'entités publiques et privées : notamment bureaux d'études, cabinets d'avocats, firmes d'ingénierie, maîtres d'ouvrage délégués, coordinateurs d'entreprises de travaux, cabinets d'organisation, agents spécialistes de la passation des marchés, sociétés d'inspection technique, cabinets d'audit, banques d'affaires, universités, instituts de recherche, organismes publics, organisations non gouvernementales (ONG), et consultants individuels.
- (c) « **Marché** » : le présent Marché signé par les Parties ainsi que tous les documents joints stipulés à la Clause 1, à savoir les Conditions générales (CG) du Marché, les Conditions particulières (CP) et les Annexes ;
- (d) « **Jour** » : signifie une journée calendaire ; sauf indication : les délais sont exprimés en jours francs, à savoir en nombre de jours entiers, sans inclure dans le délai le jour de son point de départ, ni le dernier jour.
- (e) « **Membre** » : si le Consultant est constitué par plusieurs entités juridiques, notamment coentreprise/ consortium/ association, co-traitance / groupement, et désigne l'une quelconque de ces entités juridiques. L'expression au pluriel « **Membres** » : désigne toutes ces entités juridiques prises ensemble ;
- (f) « **Date d'entrée en vigueur** » : la date à laquelle le présent Marché entrera en vigueur ;
- (g) « **Devise** » : toute monnaie autre que l'ouguiya ;
- (h) « **CG** » : Conditions générales du Marché ;
- (i) « **Partie** » : l'Autorité contractante ou le Consultant, selon le

cas; et, "Parties": l'Autorité contractante et le Consultant

- (j) « **Personnel** »: désigne les agents du personnel spécialisé et d'appui offerts par le Consultant ou par tout sous-traitant et affectés à l'exécution de tout ou partie des Services; Personnel étranger : les agents du personnel spécialisés ou d'appui qui, à la date de leur recrutement, n'étaient pas domiciliés en République Islamique de Mauritanie ; Personnel local : désigne les agents du personnel spécialisé ou d'appui qui, à la date de leur recrutement, étaient domiciliés en République Islamique de Mauritanie ; et Personnel clé : les agents du personnel auxquels il est fait référence à la Clause CG 4.2(a);
- (k) « **Dépenses remboursables** »: désigne tous les coûts liés à l'exécution de la mission autres que la rémunération du Consultant ;
- (l) « **CP** » : Conditions particulières du Marché, qui permettent de modifier ou de compléter les CG ;
- (m) « **Prestation** » : désigne le travail exécuté par le Consultant en vertu de ce Marché, décrits à l'Annexe A jointe ;
- (n) « **Sous-traitant** » : toute personne ou entité engagée par le Consultant pour exécuter une partie des Prestations;
- (o) « **Tiers** »: toute personne physique ou morale autre que l'Administration, l'Autorité contractante, le Consultant ou les Sous-traitants ;
- (p) « **Par écrit** » signifie communication sous forme écrite.

1.2. Relations entre les Parties

Aucune disposition figurant au présent Marché ne peut être interprétée comme créant une relation de commettant à préposé, ou établissant un lien de subordination d'employé à employeur entre l'Autorité contractante et le Consultant. Dans le cadre du présent Marché, le Personnel exécutant les Prestations dépend totalement du Consultant et du Sous-traitant, le cas échéant, lesquels sont entièrement responsables des Prestations exécutées par ces derniers ou en leur nom.

1.3. Droit Applicable au Marché

Le présent Marché, sa signification, son interprétation, et les relations s'établissant entre les Parties seront régis par le Droit applicable en République Islamique de Mauritanie à moins que le présent marché n'en dispose autrement de manière expresse

1.4. Langue

Le présent Marché a été rédigé dans la langue **française**.

1.5. Titres

Les titres ne limiteront, ne modifieront, ni n'affecteront en rien la Signification du présent Marché.

1.1 Notifications

1.6.1 Toute notification, demande ou approbation faite en vertu du présent Marché devra l'être sous forme écrite. Une telle notification,

A

demande ou approbation sera considérée comme ayant été effectuée lorsqu'elle aura été transmise en personne à un représentant autorisé de la Partie à laquelle cette communication est adressée, ou lorsqu'elle aura été envoyée à cette Partie à l'adresse indiquée dans les **CP**.

1.6.2 Une Partie peut changer son adresse aux fins de notification en donnant à l'autre partie notification écrite envoyée à son adresse.

1.2 Lieux

Les Prestations sont exécutées sur les lieux indiqués à l'Annexe A, jointe.

1.3 Autorité du Chef de file

Si le Consultant est constitué par un groupement de plus d'une entité, les Membres autorisent par la présente l'entité indiquée dans les **CP** (Chef de file) à coordonner l'exécution des prestations et à représenter le groupement envers l'Autorité contractante et à tout autre rôle précisé dans l'accord de groupement.

1.4 Représentants habilités

Toute action qui peut ou qui doit être effectuée et tout document qui peut ou qui doit être établi en vertu du présent Marché par l'Autorité contractante ou par le Consultant, devra l'être par les représentants désignés dans les **CP**.

1.5 Impôts et Taxes

Sauf disposition contraire figurant aux Conditions particulières, le Consultant, les Sous-traitants et le Personnel s'acquitteront des impôts, redevances, taxes et autres contributions pouvant être imposés en vertu du Droit applicable et dont le montant est réputé être inclus dans le Prix du Marché.

1.6 Sanctions des fraude, corruption et autres fautes commises par le Consultant

1.11.1 Le Consultant s'engage à respecter les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant l'exécution de ces marchés. Des sanctions peuvent être prononcées par la Commission Disciplinaire de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics à l'égard du Consultant en cas de constatation de violations de la réglementation des marchés publics. En tout état de cause, la liste des sanctions visées ci-après n'est pas exhaustive ; l'autorité contractante doit veiller à ce qu'elles ne soient pas contradictoires avec les réglementations nationales établies à cet effet. Est passible de telles sanctions le Consultant qui :

- a) a octroyé ou promis d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation, de contrôle ou de régulation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché ;
- b) a participé à des pratiques de collusion entre candidats et soumissionnaires afin d'établir les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels, privant l'Autorité contractante des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;

- c) a influé sur le mode de passation du marché, sur la définition des prestations, ou sur l'évaluation des offres de façon à bénéficier d'un avantage indu ;
- d) a fourni délibérément dans son offre des informations ou des déclarations fausses ou mensongères, ou fait usage d'informations confidentielles, susceptibles d'influer sur le résultat de la procédure de passation ;
- e) a eu recours à des pratiques de surfacturation des prix de ses prestations ou a produit de fausses factures ;
- f) a établi des demandes de paiement ne correspondant pas aux prestations effectivement fournies ;
- g) a participé pendant l'exécution du marché à des actes et pratiques frauduleuses préjudiciables aux intérêts de l'Autorité contractante, contraires à la réglementation applicable en matière de marché public et susceptibles d'affecter la qualité des prestations ou leur prix, ainsi que les garanties dont bénéficie l'Autorité contractante ;
- h) a bénéficié en connaissance de cause de pratiques de fractionnement ou de toute autre pratique visant sur le plan technique à influencer sur le contenu de la DP ;
- i) a été reconnu coupable de manquement à ses obligations contractuelles lors de l'exécution de contrats antérieurs à la suite d'une décision de justice devenue définitive.

1.11.2. Les violations commises sont constatées par la Commission disciplinaire après sa saisine par la commission de Règlement des Différends ou par le président de l'Autorité de régulation des marchés publics conformément à la réglementation en vigueur. Sans préjudice de poursuites pénales et d'actions en réparation du préjudice subi par l'Autorité contractante, ou les tiers, les sanctions suivantes peuvent être prononcées, et, selon le cas, de façon cumulative :

- a) confiscation des garanties constituées par le Consultant dans le cadre des procédures de passation de marchés auxquelles il a participé, dans l'hypothèse où elle n'a pas été prévue par le cahier des charges ;
- b) exclusion du droit à concourir pour l'obtention de marchés publics, pour une durée déterminée en fonction de la gravité de la faute commise. La décision d'exclusion de la commande publique ne peut dépasser cinq (5) ans. En cas de récidive, une décision d'exclusion définitive peut être prononcée par la Commission Disciplinaire de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics;
- c) le retrait de l'agrément ou du certificat de qualification ;

- d) une amende dont le minimum ne saurait être inférieur au montant du marché et dont le maximum ne saurait être supérieur au double du marché.

Ces sanctions peuvent être étendues à toute entreprise qui possède la majorité du capital du Consultant, ou dont le Consultant possède la majorité du capital, en cas de collusion établie par la Commission Disciplinaire de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

1.11.3. Tout contrat obtenu, ou renouvelé au moyen de pratiques frauduleuses ou d'actes de corruption, ou à l'occasion de l'exécution duquel des pratiques frauduleuses et des actes de corruption ont été perpétrés est considéré comme entaché de nullité, sauf si l'intérêt public constaté par la Commission de règlement des différends s'y oppose.

1.11.4. Toute Partie dont le consentement aura été vicié par un acte de corruption peut demander à la juridiction compétente l'annulation de ce contrat, sans préjudice de son droit de demander des dommages et intérêts.

1.11.5. Le Consultant dispose d'un recours devant les tribunaux à compétence administrative à l'encontre des décisions de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

1.11.6. Lorsque les violations commises sont établies après l'attribution d'un marché, la sanction prononcée peut être assortie de la résiliation du contrat en cours ou de la substitution d'une autre entreprise aux risques et périls du contrevenant sanctionné.

1.11.7. Les termes ci-après sont définis comme suit :

- a) « **Corruption** » signifie le fait d'offrir, de donner, d'agréer ou de solliciter toute chose ayant une valeur dans le but d'influencer l'action d'un responsable dans le processus de passation et d'exécution du Marché, et couvre notamment la subornation et l'extorsion ou la coercition qui implique les menaces d'atteinte à la personne, au bien ou à la réputation ;
- b) « **Manœuvres frauduleuses** » signifie une représentation inexacte des faits dans le but d'influencer le processus de passation ou d'exécution du Marché au détriment de l'Autorité contractante, et inclut la collusion entre soumissionnaires ou entre des soumissionnaires et l'Autorité contractante (avant ou après la soumission des offres) en vue de fixer les prix des offres à des niveaux artificiels et non compétitifs et de priver l'Autorité contractante des avantages d'une concurrence libre et

ouverte ;

- c) La « **collusion** » est une entente entre deux parties ou plus conçue dans un but malhonnête, notamment pour influencer indûment les actes d'autres personnes ou entités ;
- d) La « **coercition** » consiste à porter atteinte ou à nuire, ou à menacer de porter atteinte ou de nuire directement ou indirectement à une personne ou à ses biens en vue d'influencer indument les actes de ladite personne.

2.

COMMENCEMENT, EXECUTION, AMENDEMENT ET RESILIATION DU MARCHÉ

2.1 Entrée en Vigueur du Marché

Le présent Marché entre en vigueur ("Date d'entrée en vigueur") à la date de la notification faite par l'Autorité contractante au Consultant de commencer à fournir les Prestations.

2.2 Commence- -ment des Prestations

Le Consultant commencera l'exécution des Prestations au plus tard à l'issue de la période, indiquée dans les **CP**, faisant suite à la Date de notification.

2.3 Marché Formant un Tout

Le présent Marché contient toutes les clauses et dispositions convenues entre les Parties. Aucun agent ou représentant des Parties n'a le pouvoir de lier les Parties par une déclaration, promesse, engagement ou accord qui ne soient pas contenus dans le présent Marché.

2.4 Avenant

Aucun avenant aux termes et conditions du présent Marché, y compris des modifications portées au volume des Prestations, ne pourra être effectué sans accord écrit entre les Parties et sans avoir été approuvé par l'autorité compétente. Toutefois, en application de la disposition CG 7.2, chaque Partie évaluera dûment toute proposition de modification ou de changement présentée par l'autre Partie.

2.5 Force Majeure

2.5.1 Définition

- (a) Aux fins du présent Marché, "Force majeure" signifie tout événement hors du contrôle d'une Partie, qui n'est pas prévisible, qui est inévitable et qui rend impossible l'exécution par une Partie de ses obligations, ou qui rend cette exécution si difficile qu'elle peut être considérée comme étant impossible dans de telles circonstances ; les cas de Force majeure comprennent, mais ne sont pas limités à : guerres, émeutes, troubles civils, tremblements de terre, incendies, explosions, tempêtes, inondations ou autres catastrophes naturelles, grèves, lock-outs ou autres actions revendicatives (à l'exception des cas où ces grèves, lock-outs ou autres actions revendicatives relèvent du contrôle de la Partie invoquant la force majeure),

confiscations, ou Fait du prince ;

- (b) Ne constituent pas des cas de Force majeure: (i) les événements résultant d'une négligence ou d'une action délibérée d'une des Parties ou d'un de ses Sous-traitants, agents ou employés, (ii) les événements qu'une Partie agissant avec diligence aurait été susceptible de prendre en considération au moment de la conclusion du Marché et d'éviter ou de surmonter dans l'exécution de ses obligations contractuelles ;
- (c) L'insuffisance de fonds et le défaut de paiement ne constituent pas des cas de Force majeure.

2.5.2 Non- rupture de Marché

Le manquement de l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ne constitue pas une rupture de Marché, ou un manquement à ses obligations contractuelles, si un tel manquement résulte d'un cas de force majeure, dans la mesure où la Partie placée dans une telle situation a) a pris toutes précautions, et mesures raisonnables, pour lui permettre de remplir les termes et conditions du présent Marché; et b) a averti l'autre Partie de cet événement dans les plus brefs délais..

2.5.3 Dispositions

- (a) **à Prendre** Une Partie faisant face à un cas de Force majeure doit continuer de s'acquitter, dans toute la mesure du possible, de ses obligations en vertu de ce Marché et doit prendre toutes les dispositions raisonnables pour minimiser les conséquences de tout cas de Force majeure ;
- (b) Une Partie affectée par un cas de Force majeure doit en avertir l'autre Partie dans les plus brefs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze (14) jours après l'apparition de l'événement; apporter la preuve de l'existence et de la cause de cet événement et de la même façon notifier dans les plus brefs délais le retour à des conditions normales ;
- (c) Tout délai accordé à une Partie pour l'exécution de ses obligations contractuelles sera prorogé d'une durée égale à la période pendant laquelle cette Partie aura été mise dans l'incapacité d'exécuter ses obligations par suite d'un cas de Force majeure ;
- (d) Pendant la période où il est dans l'incapacité d'exécuter les Prestations à la suite d'un cas de Force majeure, le Consultant, sur instructions de l'Autorité contractante, doit :
 - (i) Cesser ses activités, auquel cas il sera remboursé des

A

coûts raisonnables et nécessaires encourus et de ceux afférents à la reprise des Prestations si ainsi requis par l'Autorité contractante, ou

- (ii) continuer l'exécution des Prestations autant que faire se peut, auquel cas, le Consultant continuera d'être rémunéré conformément aux termes du présent Marché; il sera également remboursé dans une limite raisonnable pour les frais nécessaires encourus ;
- (e) En cas de désaccord entre les Parties quant à l'existence ou à la gravité d'un cas de Force majeure, le différend sera tranché conformément à la disposition CC 8.

2.6 Suspension des Paiements

L'Autorité contractante peut arrêter tous paiements au Consultant en lui adressant une lettre de notification de suspension si le consultant manque de s'acquitter de ses obligations contractuelles, y compris la fourniture des prestations. Cette lettre de notification de suspension (i) précisera la nature de manquement et (ii) demandera au consultant d'expliquer la raison du manquement et de chercher à y remédier dans une période ne dépassant pas 30 jours calendaires après la réception de la notification de suspension par le Consultant.

2.7 Résiliation

2.8.1 Par l'Autorité contractante

L'Autorité contractante peut résilier le Marché dans les cas visés aux alinéas (a) à (e) ci-après. L'Autorité contractante remettra une notification écrite au Consultant suivi d'un délai d'attente minimum de trente (30) jours calendaires.

- (a) si le Consultant ne remédie pas à un manquement à ses obligations contractuelles, suivant notification de suspension conforme aux dispositions de la Clause 2.7 ci-dessus, dans les trente (30) jours calendaires suivant la réception de ladite notification ou dans un délai écrit accepté ultérieurement par l'Autorité contractante ;
- (b) si le Consultant (ou, si le Consultant est constitué par plusieurs entités juridiques, l'un des Membres) fait faillite ou fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, sauf s'il a été autorisé de poursuivre son activité par une décision de justice
- (c) si le Consultant présente à l'Autorité contractante une déclaration volontairement erronée ayant des conséquences sur les droits, obligations ou intérêts de l'Autorité contractante;
- (d) si, suite à un cas de Force majeure, le Consultant est placé dans l'incapacité d'exécuter une partie substantielle des Prestations pendant une période supérieure à

soixante (60) jours ;

- (e) si l'Autorité contractante, de sa propre initiative et pour quelque raison que ce soit, décide de résilier le présent Marché.

2.8.2 Par le Consultant

Le Consultant peut résilier le présent Marché, par notification écrite effectuée dans un délai qui ne saurait être inférieur à trente (30) jours suivant l'apparition de l'un des cas décrits aux paragraphes (a) ou (b) ci-après:

- (a) si l'Autorité contractante ne règle pas, dans les trois (3) mois suivant réception de la notification écrite des Consultant d'un retard de paiement, les sommes qui sont dues au Consultant, conformément aux dispositions du présent Marché, et non sujettes à contestation conformément aux dispositions de la Clause CG 7 ci-après ;
- (b) si, à la suite d'un cas de Force majeure, le Consultant se trouve dans l'incapacité d'exécuter une partie substantielle des Prestations pendant une période d'au moins soixante (60) jours.

2.8.3 Cessation des Droits et Obligations

Tous droits et obligations contractuelles des Parties cesseront à la résiliation du présent Marché conformément aux dispositions de la CG 2.8, ou à l'achèvement du présent Marché conformément aux dispositions de la Clause CG 2.3, à l'exception (i) des droits et obligations qui pourraient demeurer à la date de résiliation ou d'achèvement du Marché, (ii) de l'obligation de réserve définie dans la Clause CG 3.3 ci-après, (iii) de l'obligation qu'a le Consultant d'autoriser l'inspection, la copie et la vérification de leurs comptes et écritures, conformément à la Clause CG 3.6 ci-après, et (iv) des droits qu'une Partie pourrait conserver conformément aux dispositions du Droit applicable.

2.8.4 Cessation des Prestations

Suite à la résiliation du présent Marché par notification de l'une des Parties à l'autre conformément aux dispositions des Clauses CG 2.8.1 ou 2.8.2 ci-dessus, le Consultant devra, dès l'envoi ou la réception de cette notification, prendre les mesures permettant de achever au mieux les Prestations en cours et tenter de réduire dans toute la mesure du possible les dépenses correspondantes. En ce qui concerne les documents préparés par le Consultant, et les équipements et autres contributions de l'Autorité contractante, le Consultant procédera comme indiqué aux Clauses CG 3.9 et 3.10 ci-après

A

2.8.5 Paiement à la suite de la Résiliation

Suite à la résiliation du présent Marché conformément aux dispositions des Clauses CG 2.8.1 ou 2.8.2 ci-dessus, l'Autorité contractante règlera au Consultant les sommes suivantes:

- (a) la rémunération due conformément aux dispositions de la Clause 6 ci-après au titre des Prestations qui auront été effectuées de manière satisfaisante jusqu'à la date de résiliation ; et les dépenses remboursables conformément aux dispositions de la Clause 6 au titre de dépenses effectivement encourues avant la date d'entrée en vigueur de la résiliation ; et
- (b) dans les cas de résiliation autres que ceux définis dans les paragraphes (a) et (c) de la Clause CG 2.8.1 ci-dessus, le remboursement, dans une limite raisonnable, des dépenses résultant de la conclusion rapide et en bon ordre des Prestations, ainsi que des dépenses de rapatriement du personnel du Consultant.

2.8.6 Différends Résultant de la Résiliation

Si l'une des Parties conteste l'existence d'un des événements définis aux paragraphes (a) à (c) de la Clause CG 2.8.1 ou à la Clause CG 2.8.2, elle peut, dans les quarante-cinq (45) jours suivant réception de la notification de la résiliation faite par l'autre Partie, saisir la juridiction compétente conformément aux dispositions de la Clause CG 8 ci-après, et le présent Marché ne pourra être résilié que conformément aux termes de la sentence y faisant suite.

3. OBLIGATIONS DU CONSULTANT

3.1. Conditions Générales

3.1.1 Normes d'Exécution

Le Consultant exécutera les Prestations et remplira ses obligations de façon diligente, efficace et économique conformément aux techniques et pratiques généralement acceptées, pratiquera une saine gestion et utilisera des techniques de pointe appropriées et des équipements, machines, matériels et procédés sûrs et efficaces. Dans le cadre de l'exécution du présent Marché ou des Prestations, le Consultant se comportera toujours en conseiller loyal de l'Autorité contractante, et défendra en toute circonstance les intérêts légitimes de l'Autorité contractante dans ses rapports avec les Sous-traitants ou les Tiers.

3.1.2 Droit Applicable aux Prestations

Le Consultant exécutera les Prestations conformément au Droit applicable et prendra toute mesure possible pour que les Sous-

A

traitants, ainsi que le personnel du Consultant et des Sous-traitants, respectent le Droit applicable.

3.2. Conflits d'Intérêts

Le Consultant défendra avant tout les intérêts de l'Autorité contractante sans prendre en compte l'éventualité d'une mission future et évitera strictement tout conflit d'intérêts avec d'autres missions ou avec les intérêts de sa propre société.

3.2.1 Commissions, Rabais, etc.

(a) La rémunération du Consultant, qui sera versée conformément aux dispositions de la Clause 6, constituera la seule rémunération versée au titre du présent Marché et le Consultant n'acceptera pour lui-même aucune commission à caractère commercial, rabais ou autre paiement de ce type lié aux activités conduites dans le cadre du présent Marché ou dans l'exécution de ses obligations contractuelles, et il s'efforcera à ce que son Personnel et ses agents, ainsi que les Sous-traitants, leur Personnel et leurs agents, ne perçoivent pas de rémunération supplémentaire de cette nature.

(b) Si, dans le cadre de l'exécution de ses Prestations, le Consultant est chargé de conseiller l'Autorité contractante en matière d'achat de biens, travaux ou services, il exercera en toutes circonstances ses responsabilités de façon à protéger au mieux les intérêts de l'Autorité contractante. Tout rabais ou commission obtenu par le Consultant dans l'exercice de ses responsabilités en matière de passation des marchés sera crédité à l'Autorité contractante.

3.2.2. Non- participation du Consultant et de ses Associés à Certaines Activités

Le Consultant, ainsi que ses associés ou Sous-traitants et leurs associés, s'interdit, pendant la durée du Marché et à son issue, de fournir des biens, travaux ou services (autres que services de conseil) destinés à tout projet découlant des Prestations ou ayant un rapport étroit avec elles

3.2.3. Interdiction d'Activités Incompatibles

Le Consultant, son Personnel et agents, les Sous-traitants, leur Personnel et agents, ne devront pas s'engager, directement ou indirectement dans des activités commerciales ou professionnelles qui pourraient être incompatibles avec les activités qui leur ont été confiées en vertu du présent Marché.

3.3. Devoir de Réserve

Le Consultant et ses Sous-traitants, et leur Personnel, s'engagent à ne pas divulguer d'informations confidentielles relative aux Prestations ni les recommandations formulées lors de l'exécution des Prestations ou qui en découleraient sans

- autorisation préalable écrite de l'Autorité contractante.
- 3.4. Responsabilité du Consultant** Sous réserve des dispositions supplémentaires qui peuvent figurer dans les **CP**, les responsabilités du Consultant en vertu du présent Marché sont celles prévues par le Droit applicable.
- 3.5. Assurance à la Charge du Consultant** Le Consultant (i) prendra, maintiendra, et fera en sorte que ses Sous-traitants prennent et maintiennent à ses frais (ou aux frais des Sous-traitants, le cas échéant), mais conformément aux termes et conditions approuvés par l'Autorité contractante, une assurance couvrant les risques et pour les montants indiqués dans les **CP**, et (ii) à la demande de l'Autorité contractante, lui fournira la preuve que cette assurance a bien été prise et maintenue et que les primes ont bien été réglées.
- 3.6. Comptabilité Inspection et Audits** Le Consultant (i) tiendra à jour et de façon systématique la comptabilité et la documentation relative aux Prestations, selon des principes de comptabilité généralement reconnus, et sous une forme suffisamment détaillée pour permettre d'identifier clairement toutes les dépenses et coûts, et la base sur laquelle ils ont été calculés, (ii) autorisera l'inspection périodique par l'Autorité contractante, ou par ses représentants, de cette comptabilité et de cette documentation (et ce jusqu'à cinq ans après l'achèvement ou résiliation du présent Marché), et leur donnera la possibilité d'effectuer des copies susceptibles d'être vérifiées par des experts désignés par l'Autorité contractante si celui-ci le demande.
- 3.7. Actions du Consultant Nécessitant l'Approbation Préalable de l'Autorité contractante** Le Consultant obtiendra par écrit l'approbation préalable de l'Autorité contractante avant de:
- (a) Changer la liste du personnel figurant à l'Annexe C ou d'y apporter des ajouts ;
 - (b) sous-traiter l'exécution d'une partie des Prestations, étant entendu que le choix du Sous-traitant et les termes et conditions de la sous-traitance auront été approuvés par écrit par l'Autorité contractante avant l'exécution du contrat de sous-traitance. Toutefois, nonobstant cette approbation, le Consultant demeurera entièrement responsable de l'exécution des Prestations. Si l'Autorité contractante estime qu'un quelconque Sous-traitant est incompetent ou incapable d'exécuter ses tâches, l'Autorité contractante peut demander au Consultant de le remplacer par un autre ayant des compétences et expériences jugées acceptables par l'Autorité contractante ou encore de reprendre lui-même l'exécution des Prestations ;
 - (c) prendre toute autre mesure spécifiée dans les **CP**.
- 3.8. Obligations en Matière** Le Consultant soumettra à l'Autorité contractante les rapports et documents indiqués dans l'Annexe B ci-après, dans la forme,

✓

- de Rapports** les délais et selon les quantités indiquées dans cette Annexe.
- 3.9. Propriété des Documents Préparés par le Consultant** Tous les plans, dessins, spécifications, études, rapports, autres documents et logiciels, préparés par le Consultant pour le compte de l'Autorité contractante en vertu du présent Marché deviendront et demeureront la propriété de l'Autorité contractante, et le Consultant les remettra à l'Autorité contractante avant la résiliation ou l'achèvement du présent Marché, avec l'inventaire détaillé correspondant. Le Consultant pourra conserver un exemplaire des documents et logiciels pour son propre usage sous réserve de l'approbation écrite préalable de l'Autorité contractante. Si le Consultant doit passer un accord de brevet avec des Tiers pour la conception de ces logiciels, il devra obtenir l'approbation écrite préalable de l'Autorité contractante qui aura le droit, à sa discrétion, de demander à recouvrer le coût des dépenses encourues. Toutes autres restrictions pouvant concerner l'utilisation de ces documents et logiciels à une date ultérieure seront, le cas échéant, indiquées dans les **CP**.
- 3.10. Equipements, véhicules et fournitures apportés par l'Autorité contractante** Les équipements, véhicules et fournitures mis à la disposition du Consultant par l'Autorité contractante ou achetés en tout ou en partie grâce à des fonds fournis par l'Autorité contractante, seront propriété de l'Autorité contractante et seront classés en conséquence. Suite à la résiliation du marché ou à son achèvement, le Consultant remettra à l'Autorité contractante un inventaire de ces équipements, véhicules et fournitures et les traitera conformément aux instructions de l'Autorité contractante. Le Consultant, sous réserve d'instructions écrites contraires de l'Autorité contractante, prendra une assurance pour les équipements, véhicules et fournitures qui restera valable aussi longtemps que ces biens resteront en sa possession, aux frais de l'Autorité contractante et pour un montant égal à leur valeur de remplacement.
- 3.11. Equipements et Fournitures importés par le Consultant** Les équipements et fournitures importés par le Consultant et son Personnel en République Islamique de Mauritanie et utilisés soit aux fins de la Mission ou aux fins d'usage personnel resteront propriété du Consultant ou de son Personnel, selon le cas.

4. PERSONNEL DU CONSULTANT ET SOUS-TRAITANTS

- 4.1. Conditions Générales** Le Consultant emploiera et fournira un Personnel dont les qualifications et l'expérience seront celles que nécessite l'exécution des Prestations.
- 4.2. Description du Personnel**
- a) Les titres, les positions, les qualifications minimales et la durée estimative d'engagement nécessaire à l'exécution des Prestations pour les membres clé du Personnel du Consultant

sont décrits dans l'Annexe C, Si l'un quelconque des membres clé du Personnel a déjà été approuvé par l'Autorité contractante, son nom sera également indiqué sur la liste ;

- b) Si nécessaire pour se conformer aux dispositions de la Clause CG 3.1.1 du présent Marché, le Consultant pourra ajuster la durée estimative d'engagement du Personnel clé indiquée dans l'Annexe C, par notification écrite à l'Autorité contractante, à la condition que (i) ces ajustements ne modifient pas la durée prévue d'engagement d'un individu de plus de 10%, ou d'une semaine, la durée, la plus longue étant retenue, et (ii) la totalité de ces ajustements ne fasse pas dépasser le plafond fixé à la Clause CG 6.1(b) du présent Marché ; Tout ajustement de ce type doit être fait avec l'approbation écrite de l'Autorité contractante ;
- c) S'il est demandé des tâches additionnelles au-delà des Prestations définies à l'Annexe A, la durée estimative d'engagement du Personnel clé indiquée à l'Annexe C pourra être prolongée par accord écrit entre l'Autorité contractante et le Consultant. Si cette prolongation conduit à un dépassement du plafond fixé à la Clause CG 6.1(b) du présent Marché, il en sera fait mention expresse dans l'accord.

**4.3. Aprobation
du Personnel
par l'Autorité
contractante**

Le Consultant soumettra pour examen et approbation, pour le Personnel autre que le personnel clé, qu'il entend consacrer à l'exécution des Prestations, un exemplaire des curriculum vitae. Si l'Autorité contractante ne formule pas d'objection motivée par écrit dans les vingt et un (21) jours calendaires suivant la date où il aura reçu les curriculum vitae, ce Personnel sera considéré comme étant approuvé par l'Autorité contractante.

**4.4. Heures
Ouvrables,
Heures
Supplémentai
res, Congés,
etc.**

- (a) Les heures ouvrables et les jours fériés applicables au Personnel clé sont indiqués dans l'Annexe C ci-après. Pour prendre en compte les délais de route, le Personnel étranger qui exécutera les Prestations en République Islamique de Mauritanie sera considéré comme ayant commencé ou terminé à exécuter les Prestations le nombre de jours avant leur arrivée ou après leur départ de la République Islamique de Mauritanie indiqué dans l'Annexe C ci-après ;
- (b) Le Personnel clé n'aura pas le droit d'être payé en heures supplémentaires, ni de bénéficier de congés maladie ou de vacances, sauf dans les cas définis à l'Annexe C ci-après ; sauf dans ces cas, la rémunération de Consultant sera réputée couvrir ces heures, congés de maladie ou vacances. Les congés accordés au Personnel sont inclus dans le nombre de mois de service figurant dans l'Annexe C. Les congés pris par le Personnel seront sujets à accord

préalable du Consultant qui s'assurera que les absences pour congé ne risquent pas de retarder le déroulement et le suivi des Prestations.

**4.5. Retrait
et/ou
Remplacement
du Personnel**

- (a) Sauf dans le cas où l'Autorité contractante en aura décidé autrement, aucun changement ne sera apporté au Personnel. Si, pour des raisons indépendantes de la volonté du Consultant, notamment mise à la retraite, décès, incapacité pour raisons médicales, il s'avère nécessaire de remplacer un des membres du Personnel, le Consultant fournira une personne de qualification égale ou supérieure ;
- (b) Si l'Autorité contractante (i) découvre qu'un des membres du Personnel s'est rendu coupable d'un manquement sérieux ou est poursuivi pour crime ou délit, ou (ii) a des raisons suffisantes de n'être pas satisfait de la prestation d'un membre du Personnel, le Consultant devra, sur demande motivée de l'Autorité contractante, fournir immédiatement un remplaçant dont les qualifications et l'expérience seront acceptables à l'Autorité contractante ;
- (c) Pour chaque membre du Personnel de remplacement mis à disposition de l'Autorité contractante conformément aux Clauses (a) et (b) ci-dessus, le taux de rémunération et les dépenses remboursables y afférentes seront soumis à approbation préalable écrite de l'Autorité contractante. A moins que l'Autorité contractante n'en ait convenu autrement, (i) le Consultant prendra à sa charge tous les frais additionnels de voyage et autres résultant du retrait et/ou remplacement, et (ii) la rémunération versée au titre de chaque membre du Personnel de remplacement ne saurait dépasser la rémunération qui aurait été versée au membre du Personnel qui a été remplacé.

**4.6. Chef de
Projet
Résident**

Si les CP l'exigent, le Consultant assurera de façon continue, pendant toute la durée de l'exécution des Prestations en République Islamique de Mauritanie, la présence d'un chef de projet résident jugé acceptable par l'Autorité contractante et qui assumera la direction de l'exécution de ces Prestations.

5) OBLIGATIONS DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

**5.1 Assistance
et Exemptions**

L'Autorité contractante fera son possible pour que l'Administration fournisse au consultant, parmi les services suivants ceux qui sont mentionnés dans les CP :

- (a) les permis de travail et autres documents qui leur sont nécessaires dans le cadre de l'exécution des Prestations;
- (b) fasse en sorte que le Personnel étranger obtienne rapidement

les visas d'entrée et de sortie, les permis de résidence, et tous les autres documents requis pour leur séjour en République Islamique de Mauritanie;

- (c) facilite le dédouanement des biens nécessaires à l'exécution des Prestations et des effets personnels appartenant au Personnel étranger;
- (d) donne aux agents et représentants officiels de l'Administration les instructions nécessaires à l'exécution rapide et efficace des Prestations ;
- (e) exempte le Consultant, Sous-traitants et le Personnel de tout droit d'enregistrement, ou obtienne pour eux les autorisations d'exercer leur profession en société ou à titre individuel conformément aux dispositions du Droit applicable ; et
- (f) offre au Consultant, Sous-traitants et Personnel, toute autre assistance indiquée, le cas échéant, dans les **CP**.

5.2 Accès aux Lieux

L'Autorité contractante garantit au Consultant l'accès libre, gratuit et sans contrainte aux lieux situés dans le territoire de la République Islamique de Mauritanie et dont l'accès est nécessaire pour l'exécution des Prestations.

5.3 Changement Réglementaire

Si, après la date de signature du présent Marché, le Droit applicable aux impôts et taxes est modifié, et qu'il en résulte une augmentation ou une diminution des coûts à la charge du Consultant au titre de l'exécution des Prestations, la rémunération et les dépenses remboursables payables au Consultant en vertu du présent Marché, augmenteront ou diminueront par accord entre les Parties, et le montant maximum figurant à la Clause CG 6.1(b) sera ajusté en conséquence.

5.4 Services, Installations et Propriétés de l'Autorité contractante

- (a) L'Autorité contractante mettra gratuitement à la disposition de Consultant et du Personnel, aux fins de l'exécution des Prestations, les services, installations et propriétés indiqués à l'Annexe E aux dates et selon les modalités figurant à cette Annexe;
- (b) Si de tels services, installations et propriétés ne peuvent être mis à la disposition du Consultant aux dates et selon les modalités prévues à l'Annexe E, les Parties se mettront d'accord sur (i) le délai supplémentaire accordé au Consultant pour l'exécution des Prestations, (ii) les modalités selon lesquelles le Consultant obtiendra ces services, installations et propriétés, et (iii) les paiements additionnels qui pourraient être versés au Consultant conformément aux dispositions de la Clause CG.6.1(c) ci-après.

- 5.5 Paiements** L'Autorité contractante effectuera les paiements au Consultant au titre des Prestations rendues dans le cadre du présent Marché, conformément aux dispositions de la Clause 6 des CG.
- 5.6 Personnel de Contrepartie**
- (a) Si l'Annexe E du présent Marché le stipule, l'Autorité contractante mettra gratuitement à la disposition du Consultant, le Personnel de contrepartie qu'elle aura elle-même sélectionné, aidé des conseils du Consultant. Le Personnel de contrepartie travaillera sous la direction exclusive du Consultant ;
 - (b) Si l'Autorité contractante ne fournit pas le Personnel de contrepartie au Consultant aux dates et comme indiqué à l'Annexe E, elle s'entendra avec le Consultant sur (i) la façon dont les Prestations affectées par ce changement seront effectuées, (ii) les paiements additionnels qu'il versera, le cas échéant, au Consultant à ce titre conformément aux dispositions de la Clause CP 6.1(c) du présent Marché ;
 - (c) Le personnel de contrepartie, de cadre et d'appui, à l'exclusion du personnel de liaison de l'Autorité contractante, travaillera sous la direction exclusive du Consultant. Si un membre du Personnel de contrepartie n'exécute pas de façon satisfaisante les tâches qui lui sont confiées par le Consultant dans le cadre de la position qui lui a été attribuée, le Consultant pourra demander qu'il soit remplacé ; l'Autorité contractante ne pourra pas refuser, à moins d'un motif sérieux, de donner suite à la requête du Consultant.

6. PAIEMENTS VERSES AU CONSULTANT

- 6.1 Estimation du Coût; Montant Plafond**
- (a) Une estimation du coût des Prestations figure à l'annexe D
 - (b) Excepté au cas où il en aurait été convenu autrement conformément aux dispositions de la Clause CG 2.5, et sous réserve des dispositions de la Clause CG 6.1(c), les paiements effectués en vertu du Marché ne dépasseront pas le plafond spécifié dans les **CP** ;
 - (c) Nonobstant les dispositions de la Clause CG 6.1(b) ci-dessus, si, conformément aux dispositions des Clauses CG 5.3, 5.4 ou 5.6 du présent Marché, les Parties conviennent que des paiements additionnels doivent être versés au Consultant pour couvrir des dépenses additionnelles non comprises dans l'estimation des coûts visée à la Clause CG 6.1(a) ci-dessus, le plafond indiqué dans la Clause CG 6.1(b) ci-dessus sera augmenté du montant de ces paiements.
- 6.2 Rémunérations et**
- (a) Sous réserve du plafond arrêté à la Clause CG 6.1(b) ci-dessus, l'Autorité contractante réglera au Consultant (i)

**Dépenses
Remboursables**

- la rémunération définie à la Clause CG 6.2(b) ci-après, et (ii) les dépenses remboursables définies à la Clause 6.2(c). Sauf disposition contraire dans les **CP**, les rémunérations ne seront pas modifiées pendant la durée du présent Marché ;
- (b) La rémunération du Personnel sera déterminée sur la base du temps qu'il aura effectivement consacré à l'exécution des Prestations après la date déterminée conformément à la Clause CG 2.2 et à la Clause CP 2.2 (ou toute autre date dont les Parties auront convenu par écrit) par application des taux prévus à l'annexe D et sous réserve des ajustements prévus à la Clause CP 6.2(a) ;
 - (c) Les dépenses remboursables raisonnables, correspondant aux catégories de dépenses figurant à la Clause **CP** 6.3(c) encourues par le Consultant pour l'exécution des Prestations ;
 - (d) Les taux de rémunération mentionnés à l'alinéa (b) ci-dessus comprennent : (i) les salaires et indemnités que le Consultant aura convenu de payer au Personnel ainsi que les factures relatives aux charges sociales et aux frais généraux (ii) le coût du personnel, les factures du siège offrant un appui technique ne figurant pas sur la liste du Personnel de l'Annexe C, et (iii) la marge de profit du Consultant ;
 - (e) Les paiements correspondant à des périodes de moins d'un mois seront calculés sur une base horaire correspondant au temps effectivement utilisé au siège du Consultant et directement lié aux Prestations (une heure étant compris comme équivalent à 1/176ème d'un mois), et sur la base de journée calendaire correspondant au temps passé en dehors du siège (une journée étant compris comme équivalent à 1/30ème d'un mois) ;
 - (f) En cas de retard dans l'exécution des prestations imputable au Consultant, ce dernier sera redevable de pénalités de retard au taux de 1/1000 par jour calendaire des retard et plafonné à 7%.

**6.3 Monnaie
de Paiement**

Le prix du marché sera réglé dans la monnaie ou les monnaies dans laquelle ou lesquelles le paiement a été demandé dans l'offre du Consultant. Les paiements seront versés au(x) compte(s) du Consultant indiqué dans les **CP**. Tous les paiements seront effectués une fois que les conditions prévues dans les Conditions Particulières auront été remplies et sur présentation par le Titulaire à l'Autorité contractante d'une facture indiquant le montant dû.

**6.4 Modalités
de
Facturation
et de
Paiement**

La facturation et les paiements au titre des Prestations seront effectués comme suit:

- (a) Dans les délais spécifiés dans les **CP**, l'Autorité contractante versera au Consultant une avance du montant indiqué dans les **CP**. Lorsque les CP spécifient le paiement d'une avance, l'avance sera payée après constitution par le Consultant d'une garantie bancaire émise en faveur de l'Autorité contractante auprès d'une banque qui lui soit acceptable, du même montant; cette garantie devra (i) rester valide jusqu'à ce que l'avance ait été entièrement remboursée, et (ii) se présenter sous la forme définie dans l'Annexe F ci-après ou sous toute autre forme que l'Autorité contractante aura approuvée par écrit. L'avance sera récupérée par l'Autorité contractante, avant le paiement de 80% du montant du contrat, par prélèvements de montants sur les facturations présentées par le Consultant et suivant le rythme fixé dans les **CP** jusqu'à ce que l'avance ait été totalement remboursée ;
- (b) Aussitôt que possible et à l'échéance spécifiée dans les **CP**, le Consultant présentera à l'Autorité contractante, en double exemplaire, une facture détaillée accompagnée de copies des factures, bordereaux et autres pièces justificatives appropriées des montants à payer conformément aux Clauses CG 6.3 et 6.4 pour les prestations correspondantes indiquées dans les **CP**. Chaque facture indiquera séparément la partie des dépenses qui correspond à la rémunération et celle qui correspond aux dépenses remboursables;
- (c) L'Autorité contractante fera procéder au paiement des sommes correspondant aux factures du Consultant dans les soixante (60) jours calendaires suivant la réception de ces factures et des pièces justificatives correspondantes. Seul le paiement de la partie de la facture qui n'est pas correctement justifiée pourra être différé. Si des paiements effectués ne correspondent pas à des dépenses autorisées, l'Autorité contractante pourra procéder à l'ajustement lors des paiements suivants. Un intérêt moratoire, égal au taux directeur de la Banque centrale de Mauritanie augmenté de 1%, sera dû au-delà de la période de 60 jours calendaires indiquée ci-dessus pour toute somme due, mais non payée à cette date;
- (d) Le dernier paiement effectué au titre de la présente Clause ne pourra être versé qu'après remise par le Consultant et approbation par l'Autorité contractante du rapport intitulé "Rapport final" et de la facture intitulée "facture finale". Le rapport final sera considéré comme étant approuvé par l'Autorité contractante si dans les trente (30) jours suivant

sa réception l'Autorité contractante ne notifie pas par écrit au Consultant les insuffisances et les inexactitudes qu'elle aurait relevées dans l'exécution des Prestations et dans le Rapport final.

- (e) Les paiements relatifs à la rémunération ou dépenses remboursables qui dépassent les estimatifs indiqués aux Annexes D et E peuvent être effectués sur les provisions pour imprévus, le cas échéant, à condition que ces dépenses aient été approuvées par l'Autorité contractante avant qu'elles ne soient encourues ;
- (f) A l'exception du paiement final visé au paragraphe (d) ci-dessus, les paiements ne constituent pas preuve d'acceptation des Prestations et ne libèrent pas le Consultant de ses obligations.

7 .ÉQUITE ET BONNE FOI

7.1. Bonne Foi

Les Parties s'engagent à agir de bonne foi vis-à-vis de leurs droits contractuels réciproques et à prendre toute mesure possible pour assurer la réalisation des objectifs du présent Marché

7.2. Exécution du Marché

Les Parties reconnaissent qu'il n'est pas possible de prévoir dans le présent Marché toutes les éventualités qui pourraient survenir pendant sa durée. Elles reconnaissent ici qu'il est dans leur intention de veiller à ce que le Marché soit exécuté équitablement, sans que soient lésés les intérêts de l'une ou l'autre d'entre elles. Les Parties feront de leur mieux pour s'entendre sur les mesures destinées à permettre l'exécution du Marché dans des conditions équitables, si nécessaire. Toutefois, l'absence d'un tel accord à ce sujet donnera lieu à un différend au sens de la Clause CG 8 ci- après.

8. REGLEMENT DES DIFFERENDS

8.1. Règlement Amiable

Si l'une quelconque des Parties conteste l'action ou l'inaction de l'autre Partie, la Partie qui s'oppose peut notifier le différend à l'autre Partie en indiquant les motifs. La Partie à laquelle s'adresse la notification l'examinera et y répondra par écrit dans les quinze (15) jours suivant la réception de la notification. Si cette Partie ne répond pas dans le délai de quinze (15) jours et si le différend ne peut être réglé à l'amiable dans les 14 jours suivant la remise de la réponse de cette Partie, la Clause CG 8.2 s'appliquera.

8.2. Procédure contentieuse

8.2.1 Si les parties n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, le litige sera soumis à la juridiction nationale compétente à l'initiative de l'une des parties ou par voie

d'arbitrage selon les dispositions des **CP**.

8.2.2 Nonobstant toute référence au titre du recours contentieux, les parties continueront de réaliser leurs obligations contractuelles respectives, à moins qu'elles n'en décident autrement d'un commun accord, et l'Autorité contractante paiera au Consultant toute somme qui lui sera due.



II. Conditions Particulières du Marché

[Les Clauses entre crochets [] sont facultatives ; toutes les notes doivent être éliminées du texte final]

Numéro de la Clause CG	Modifications et Compléments Apportés aux Clauses des Dispositions Générales du Marché
1.6	<p>Les adresses sont les suivantes:</p> <p>- <u>Autorité contractante:</u></p> <p><u>Consultant :</u></p> <p>A</p> <p>l'attention de:</p> <p>Télécopie:</p> <p>Tél. :</p>
{1.8}	<p>Le mandataire du groupement est <i>[nom du mandataire]</i>.</p> <p><i>[Note: Si le Consultant est constitué par un groupement /association de plusieurs entités juridiques, insérer le nom de l'entité dont l'adresse est spécifiée à la Clause CP 1.6. Si le Consultant n'est constitué que d'une entité, mentionnez « Sans Objet »].</i></p>
1.9	<p>Les représentants désignés sont:</p> <p>Pour l'Autorité contractante:</p> <p>Pour le Consultant:</p>
1.10	<p><i>[Lorsque le Marché sera exempté de certains impôts, droits ou taxes, il conviendra de l'indiquer précisément ici, sinon ne pas modifier les CG] sans objet</i></p>
2.2	<p>sans objet)</p>
2.3	<p>La période considérée sera de :12 mis (Achèvement du Marché)</p>
3.4	<p>Note: <i>[Toute proposition visant à introduire des exclusions/limites aux responsabilités contractuelles du Consultant devra être soigneusement examinée:</i></p>

1. *Si les Parties sont convenues que ces responsabilités doivent être simplement soumises aux dispositions du Droit applicable, elles devront supprimer la présente Clause CP 3.4 des CP.*
2. *Si les Parties souhaitent introduire des limites ou des exclusions partielles aux responsabilités du Consultant envers l'Autorité contractante, elles doivent noter que la responsabilité du Consultant doit être à tout le moins raisonnablement en rapport avec (a) les dommages que le Consultant pourrait causer à l'Autorité contractante, et (b) la capacité financière du Consultant à payer un dédommagement en utilisant ses propres fonds et à obtenir une couverture d'assurance. La responsabilité du Consultant ne devrait pas être limitée à un montant inférieur au montant total des paiements perçus par le Consultant au titre de la rémunération et des dépenses remboursables. Il convient de ne pas accepter une disposition qui tendrait à limiter la responsabilité du Consultant à l'exécution des Prestations défectueuses. De plus, la responsabilité du Consultant ne doit jamais être limitée en cas de faute lourde ou intentionnelle. Les dispositions suivantes relatives à la responsabilité des Consultant, que les Parties pourront inclure dans les CP à la Clause CP 3.4, pourront être envisagées:]*

"3.4. Limite de la responsabilité du Consultant à l'égard de l'Autorité contractante

- (a) *A l'exception des cas où les dommages ou pertes résultent d'une faute lourde ou intentionnelle du Consultant ou de toute personne ou entreprises opérant pour le compte du Consultant dans le cadre de l'exécution des Prestations, le Consultant ne sera pas responsable envers l'Autorité contractante des dommages causés par le Consultant à la propriété de l'Autorité contractante :*

- (i) pour tous dommages ou pertes indirects ou induits; et
 - (ii) pour tous dommages ou pertes directes dont le montant dépassera le montant total des paiements à percevoir par le Consultant au titre de la rémunération et des dépenses remboursables prévu au Marché.
- (b) Cette limite de responsabilité ne couvre pas la responsabilité du Consultant, le cas échéant, au titre de dommages causés à des Tiers par le Consultant ou toute autre personne ou entreprise agissant pour le compte du Consultant aux fins de l'exécution des Prestations."

3.5 Les risques et montants couverts par les assurances sont les suivants :

- (a) Assurance automobile au tiers pour les véhicules utilisés par le Consultant, Sous-traitants et leur Personnel, en République Islamique de Mauritanie,

[3.7 (c)] Les autres actions recouvrent:

Toute mesure relative à un marché de génie civil où le Consultant est désigné en tant qu' "Ingénieur" pour laquelle l'approbation écrite de l'Autorité contractante agissant en tant qu' "Employeur" est requise}

[3.9]

Le Consultant ne pourra utiliser ces documents et logiciels à des fins sans rapport avec le présent Marché, sans autorisation préalable écrite de l'Autorité contractante.}

{4.6}

{La personne désignée comme chef de projet résident à l'Annexe C remplira ces fonctions de la manière indiquée dans la Clause CG 4.6.}

{5.1}

Note: [Indiquer ici les services concernés, exemple : (a), (c) etc.]

6.2(a)

Note : [Pour pouvoir ajuster la rémunération au titre de l'inflation, il sera nécessaire d'inclure ici des dispositions de révision des prix si la durée du Marché est supérieure à 6 mois. Cet ajustement devra

être réalisé à l'occasion de chaque paiement les rémunérations seront ajustées au moyen d'indices appropriés. Un exemple de clause est présenté ci-après à titre indicatif :]

Sans objet

6.2 (b)

Les taux applicables au personnel sont indiqués à l'annexe D.

Note 2 [cette Note 2 et le texte indiqué ci-après entre crochets } s'appliquent uniquement lorsque le prix **n'est pas** un critère d'évaluation lors de la sélection du Consultant]

[Conformément au paragraphe 19.3 de Instructions aux consultants, lorsque le prix n'est pas un critère de sélection des Consultants l'Autorité contractante devra demander à ces derniers de soumettre certaines déclarations des salaires et autres charges ; ces déclarations serviront alors de base aux parties pour la négociation des taux de rémunération applicables. Dans ce cas, la clause CP 6.2 (b) des CP devra être rédigée comme suit.]

Sans objet

6.2 (c)

Les dépenses remboursables sont indiquées à l'Annexe D

Sans objet

6.3

Il sera procédé au paiement tous les deux mois sur présentation d'un rapport d'activités correspondant à cette période avec facture à l'appui soit :

381.500 MRU correspondant au paiement octobre – novembre

381.500 MRU correspondant au paiement decembre - janvier

381.500 MRU correspondant au paiement février – mars

381.500 MRU correspondant au paiement avril – mai

381.500 MRU correspondant au paiement juin – juillet

381.500 MRU correspondant au paiement août – septembre

Les paiements seront versés au **compte : BPM : 1002764**

6.4 (a)

Sans objet

6.4 (b)

Sans objets

8.2.1

Les litiges seront réglés à l'amiable et à défaut par les tribunaux mauritaniens compétents

III. Annexes

ANNEXE A—DESCRIPTION DES SERVICES

Note : Cette Annexe comprend les Termes de référence définitifs convenus par l'Autorité contractante et le Consultant pendant les négociations techniques, la méthodologie, le plan de travail convenus à l'issue des négociations d'attribution du contrat, les dates d'achèvement des différentes tâches ; le lieu d'exécution des différentes tâches ; les tâches spécifiques devant être approuvées par l'Autorité contractante ; etc.

ANNEXE B—RAPPORTS

Note : Indiquer format, fréquence, contenu des rapports, personnes désignées pour les recevoir, dates de présentation, etc. Si aucun rapport ne doit être présenté, porter ici la mention "Sans objet."

ANNEXE C—PERSONNEL CLE ET SOUS-TRAITANTS - HORAIRES DU PERSONNEL CLE.

Note : Porter sous:

C-1 Titres [et noms, si possible], description détaillée des tâches et qualifications minimales du Personnel clé étranger appelé à travailler en République Islamique de Mauritanie, nombre de mois de travail par individu.

C-2 Idem pour le Personnel clé local.

C-3 Idem pour le Personnel clé appelé à travailler en dehors de la République Islamique de Mauritanie

C-4 Liste des sous-traitants approuvés (s'ils sont déjà connus); fournir les mêmes informations que celles requises pour C-1, C-2 et C-3.

Indiquer l'horaire du Personnel clé ; la durée des voyages à destination et en provenance de la République Islamique de Mauritanie pour le Personnel étranger (Clause CP 4.4(a)) ; le cas échéant, le droit à paiement au titre des heures supplémentaires, de congé de maladie, de congés, etc.

ANNEXE D—ESTIMATION DES COÛTS

Indiquer ci-après les estimations des coûts :

1. (a) Taux mensuels/journalier/horaire pour le Personnel étranger (Personnel clé et autres membres du Personnel)
- (b) Taux mensuels/journalier/horaire pour le Personnel local (Personnel clé et autres membres du Personnel).
2. Dépenses remboursables (les dépenses non applicables doivent être supprimées ; d'autres dépenses peuvent être ajoutées) :
 - (a) Une indemnité journalière (per diem) versée à chacun des membres du Personnel étranger ou local pour chaque journée au cours de laquelle il sera absent du siège ;
 - (b) Transport aérien pour le Personnel étranger le coût des voyages internationaux du Personnel étranger en utilisant les moyens de transport les mieux appropriés et par l'itinéraire le plus direct aller-retour ; en cas de voyage aérien, ce voyage s'effectuera en classe économique.;
 - (c) Frais de voyage divers
 - (i) dans le cas des voyages aériens de chaque membre du Personnel étranger, les dépenses d'excès de bagage, ou un montant équivalent en bagages non accompagnés ou en fret aérien ;
 - (ii) le montant unitaire par voyage aller-retour au titre de frais de voyage divers tels que les dépenses de transfert à destination et en provenance des aéroports, taxes d'aéroport, frais de passeport, de visa, de permis de voyage, de vaccinations, etc.
 - (d) Communications internationales: le coût des communications raisonnablement requises par le Consultant pour l'exécution des Prestations ;
 - (e) Le coût des postes suivants: espace de bureaux, installations des campements, services aux campements, services sous-traités, analyses de sols, location d'équipements, fournitures, services publics et frais de communications encourus en République Islamique de Mauritanie dans la mesure où ils sont indispensables à l'exécution de la Mission ;
 - (f) les frais d'impression, de reproduction et d'expédition de documents, rapports, plans, etc. ;
 - (g) Les frais d'achat, de transport et de manutention des équipements, instruments, matériels et fournitures nécessaires à l'exécution des Prestations, devant être importés par le Consultant et payés par l'Autorité contractante (y compris le transport à destination de la République Islamique de Mauritanie) ;

- (h) Les frais de programmation, d'utilisation d'ordinateurs, et de communications entre ordinateurs qui sont nécessaires à l'exécution des Prestations ;
- (i) Les frais d'essai en laboratoire des matériels, des essais sur modèle et des autres prestations techniques qui ont été autorisés ou demandés par l'Autorité contractante ;
- (j) Le coût des contrats de sous-traitance nécessaires à l'exécution des Prestations et approuvés par écrit par l'Autorité contractante ;
- (k) Les frais de formation du Personnel de l'Autorité contractante, si la formation est un élément essentiel de la Mission, spécifié en tant que telle dans les Termes de référence ;
- (l) Le coût des postes non couverts ci-dessus mais pour des dépenses nécessaires à l'exécution des Prestations, sous réserve de l'approbation préalable écrite de l'Autorité contractante.

FORMULAIRE TYPE I

[Voir la Note du Formulaire relatif à la Clause CP 6.2(b)]

Taux Fixes Convenus dans le Marché de Consultants

(Libellé en (préciser la monnaie))

Personnel		1	2
Non	Poste	Taux en lettre	Taux en chiffre
	Siège	convenu par mois/jour/heure ouvrable	convenu par mois/jour/heure ouvrable
	Terrain		

ANNEXE E - OBLIGATIONS DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

Note : Indiquer sous :

E-1 Les services, installations et biens devant être mis à la disposition du Consultant par l'Autorité contractante :

Le site du projet

E-2 Le Personnel de contrepartie et d'appui devant être mis à la disposition du Consultant par l'Autorité contractante.

Sans objet

**ANNEXE F — GARANTIE EMISE PAR UN ORGANISME FINANCIER
POUR LE REMBOURSEMENT DE L'AVANCE DE DEMARRAGE**

[Note: Se reporter à la Clause CG 6.4(a) et à la Clause CP 6.4(a).]

[À la demande de l'Attributaire, la Banque ou l'organisme financier remplit cette garantie type conformément aux indications en italique]

Date : *[insérer la date]*

Identification du marché: *[insérer l'identifiant]*

[Nom et adresse de la banque d'émission ou de l'organisme financier]

Bénéficiaire : *[insérer les nom et adresse de l'Autorité contractante]*

Date :

Garantie de remboursement d'avance

numéro : *[insérer No]*

Nous avons été informés que _____ *[Nom du Titulaire]* (Ci-après dénommé « Le Titulaire ») a conclu avec vous le Marché pour l'exécution de *[description des Services]* (Ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de remboursement d'avance est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Titulaire, nous _____ *[insérer le nom de la banque ou l'organisme financier]* nous nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer, à première demande, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche judiciaire quelconque, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de ___ *[Insérer un*

montant représentant le montant de l'avance consentie] [Insérer la somme en lettres et en chiffres ainsi que la monnaie]. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Titulaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

Toute demande et paiement au titre de la présente garantie est conditionnelle au paiement effectif de ladite avance au titulaire du marché.

La présente garantie expire à la réception par nos services soit d'une main levée établie par l'Autorité contractante, soit à la remise de l'originale de la garantie et au plus tard le _____ [insérer date : jour ; mois et année correspondant à 2 mois après la date prévue pour la réception définitive], et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

Cette garantie est délivrée en vertu de l'agrément n°.....du

Nom : [nom complet de la personne habilitée] Titre [Fonctions de la personne signataire] [ajouter autant de noms et de signatures que nécessaire]

Signé [signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]

En date du _____ jour de _____. [Insérer date]

Modèle de déclaration sur l'éthique

A - _____

[nom et adresse de l'Autorité Contractante]

Madame/Monsieur,

Après avoir examiné, en vue de la soumission de notre proposition pour *[insérer ici l'objet de la consultation ou du marché]*, nous, soussignés, avons bien pris connaissance des dispositions relatives à la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêt, l'éthique professionnelle et tout autre acte similaire, et nous nous engageons à respecter toutes les dispositions de ce texte nous concernant, pendant la procédure de passation du marché et, si notre soumission est acceptée, pendant son exécution.

Nous savons, qu'à titre de sanction, nous pouvons être écartés temporairement ou définitivement du champ des marchés publics, conformément à la réglementation, s'il est établi que nous nous sommes livrés à une ou plusieurs des pratiques, ci-après, dans le cadre de la passation et de l'exécution du marché :

- activités corruptrices à l'égard des agents publics en charge de la passation du marché ;
- manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention du marché ;
- ententes illégales ;
- renonciation injustifiée à l'exécution du marché si notre soumission est acceptée ; et,
- défaillance par rapport aux engagements auxquels nous aurons souscrits.

Nous savons aussi que ces sanctions administratives sont sans préjudice des sanctions pénales prévues par les lois et règlements en vigueur.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait le _____ 20 _____

Signature _____ en qualité de _____
dûment autorisé à signer le Candidat pour et au nom de *[nom du Candidat ou du groupement d'entreprises suivi de "conjointement et solidairement"]*



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

HONNEUR – FRATERNITE – JUSTICE

**MINISTRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES
RELATIONS AVEC LE PARLEMENT (MCJSRP)**

Programme National du Développement de la Jeunesse,
des Sports et des Loisirs « PNDJSL »

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT
D'UN BUREAU D'ETUDES D'ARCHITECTURE**

Financé par : Budget de l'état 2024

Mai 2024

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized letter 'A' followed by a horizontal line.

CONTEXTE

Recrutement d'un bureau d'études spécialisé en architecture pour appuyer le Programme National du Développement de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs « PNDJSL » dans le cadre de l'exécution des projets d'infrastructures pour le compte du département de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement.

OBJECTIFS DE LA MISSION

I-L'objectif global

L'objectif de la mission du bureau d'études est d'assister le « PNDJSL » pour l'exécution des tâches d'assistance et conseil nécessaire à la réalisation de son programme de suivi et d'accompagnement des opérations de constructions, rénovations et entretien d'infrastructures depuis la phase préparatoire jusqu'à la réception définitive.

II-Objectifs spécifiques

Le prestataire fournira les prestations suivantes :

-Élaboration des avant-projets sommaires pour les expressions de besoin pour les projets de constructions, rénovations et entretiens d'infrastructures inscrits dans le plan d'action du MCJSRP ;

- Estimation de l'impact financier et contractuel des modifications des ouvrages demandés par le maître d'ouvrage ;

-Donner son avis sur les rapports des bureaux des contrôles et suivis ;

-donner son avis par écrit sur les plans d'exécutions ;

-Assister le PNDJSL à vérifier et approuver les demandes de paiement des entreprises dans le cas des travaux lancés par le département ;

- Assister le PNDJSL lors des réceptions et les règlements ;

-Assister le PNDJSL dans tous les dossiers en relation avec les travaux de constructions, rénovations et entretiens d'infrastructures ;

- Inventaires, diagnostics et propositions d'interventions de réhabilitation, d'extension ou de constructions neuves ou programmation spatiale à prévoir.

III – Rapports mensuels

-Un bref descriptif technique des travaux de construction rénovations et entretiens d'infrastructures, le résumé des modifications techniques entreprises avec leur justification, la présentation détaillée des travaux effectués, le bilan financier, l'historique correspondant (calendrier des réalisations, interruptions, évolution du personnel engagé, etc.) et justification des écarts éventuels par rapport aux prévisions, notamment en rapport avec les modifications apportées).

- un rapport des missions d'inventaires, de diagnostics et de propositions de projet effectués dans les différentes wilayas.

IV-Profil du candidat pour la réalisation de cette mission :

-Le candidat doit être un bureau d'études d'architecture ou de génie civil disposant d'au moins 10 ans d'expérience générale ;

-Le candidat doit pouvoir mobiliser un ingénieur d'architecture ou de génie civil, disposant au moins 3 missions de conception des plans dans le domaine des infrastructures de jeunesse et des sports au cours des 5 dernières ;

-Les prestataires, remplissant les conditions requises, doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour l'exécution desdites prestations à travers un tableau détaillé indiquant leurs références pour chaque mission en précisant l'intitulé de la mission, son montant, l'adresse complète du bénéficiaire et la période d'exécution de celle-ci ;

-Le prestataire est tenu, d'assurer sa mission d'assistance au PNDJSL pour une période de 12 mois sur la base d'un contrat forfaitaire ;

Le prestataire sera sélectionné suivant la méthode de sélection de qualification des consultants(SQC) conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;

-Les candidats qui auront besoins d'éclaircissements ou d'informations complémentaires peuvent s'adresser au coordinateur du PNDJSL.

V-Organisation de la mission

Le prestataire devra dans le cadre de sa mission d'assistance au PNDJSL, travailler aussi en collaboration avec les bailleurs de fonds, le MHUAT, les entreprises chargées des travaux et les bureaux chargés de contrôles et suivis des projets. La mission devra inclure des visites sur les différents sites.

VI-Période de la mission

La mission est de : 12 mois

VII-Soumission

Le dossier de candidature doit être adressé au Président de la Commission des Passation de Marché public du Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement

Le dossier doit comporter :

- Une lettre de soumission (modèle joint) ;
- Une présentation du bureau d'études avec les attestations de référence prouvant que le bureau possède l'expérience requise pour assurer la mission ;
- Un CV actualisé et signé de l'architecte(s) ;
- les pièces justifiant les expériences similaires à l'objet des présents TDR.



Cabinet de Recherche et d'Etudes pour **L'ARCHITECTURE & L'AMENAGEMENT**
Conception, Etudes & Gestion de Projets

FIN-1 : LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION FINANCIERE

A

Monsieur le Président de la Commission des Passations de Marchés
Public du Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports
et du Service Civique -Nouakchott - Mauritanie

Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de consultant, pour Le **Le recrutement d'un bureau d'études d'architecture** conformément à votre Demande de proposition en date du 06 septembre 2024 et à notre Proposition technique. Vous trouverez ci-joint notre Proposition financière qui s'élève à **Deux millions deux cent quatre vingt neuf mille N- ouguiya, (2.289.000 MRU)** « toutes taxes comprises ».

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du Marché, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance stipulée à l'alinéa 6.1 des Données particulières.

Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Nouakchott le 18 septembre 2024

Signature du représentant habilité

Nom : Oumeir Hossein HOUESSO

Titre : Architecte - Urbaniste, Directeur général de **CREA Aménagement Sarl**

Adresse : 6, avenue Charles DE GAULLE - B.P 441 - Nouakchott - Mauritanie

CREA Aménagement Sarl

Architectes - Urbanistes et ingénieurs

Ateliers et Bureaux : 6, Avenue Charles DE GAULLE, 1^{er} étage - Teyragh Zeina.

Boîte Postale : 441 - Nouakchott - MAURITANIE.

Téléphone : 00 222 45 25 90 11 / 25 03 78055 - Téléfax : 00 222 45 25 89 19

E.mail: creaamenagementsarl@gmail.com Web site: www.creaamenagement.com

A

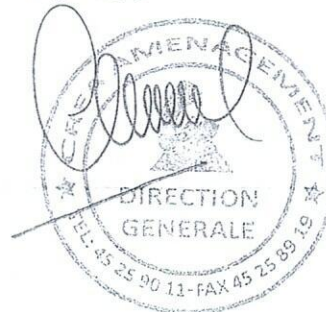
RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR ASSISTER LE PNDJSL POUR L'EXECUTION DES TACHES D'ASSISTANCE CONSEIL DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE SON PROGRAMME DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES CONSTRUCTIONS, RENOVATIONS ET ENTRETIENS DES INFRASTRUCTURES

RECRUTEMENT D'UN BUREAU QUI SERA CHARGE D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL

FIN-2: ETAT RECAPITULATIF DES COUTS

Poste	Coûts
	Montant en Ouguiyas
Coût total de la proposition financière TTC	2 289 000

Signature



CREA Aménagement Sarl

Ateliers et Bureaux : 6, Avenue Charles DE GAULLE, 1^{er} étage - Tervagh Zeïna.

Boîte Postale : 441 - Nouakchott - MAURITANIE.

Téléphone : 00 222 45 25 90 11 / 25 03 78 55 - **Téléfax** : 00 222 45 25 89 19

Email : creaamenagementsarl@gmail.com - **Web site** : www.creaamenagement.com

R.C N° : 236531 - **CNSS N°** : 15312N K - **CCI N°** : 11101388 M - **C.B N°** 1002764 Banque Populaire de Mauritanie

Handwritten initials 'P' and 'A' in blue ink.

RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR ASSISTER LE PNDJSL POUR L'EXECUTION DES TACHES
D'ASSISTANCE CONSEIL DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE SON PROGRAMME DE SUIVI ET
D'ACCOMPAGNEMENT DES CONSTRUCTIONS, RENOVATIONS ET ENTRETIENS DES INFRASTRUCTURES

RECRUTEMENT D'UN BUREAU QUI SERA CHARGE D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL

FIN-3: VENTILATION DES COÛTS PAR ACTIVITE

Groupe d'activités (Etapas)	Description:
Eléments de coût	Coûts
	Ouguiyas (MRU)
Rénumérations	2 100 000
Frais remboursables	189 000
Totaux partiels	2 289 000

Signature



CREA Aménagement Sarl

Ateliers et Bureaux : 6, Avenue Charles DE GAULLE, 1^{er} étage - Teveragh Zeïna.

Boîte Postale : 441 - Nouakchott - MAURITANIE.

Téléphone : 00 222 45 25 90 11 / 25 03 78 55 - **Téléfax** : 00 222 45 25 89 19

Email : creadamenagementsarl@gmail.com - **Web site** : www.creadamenagement.com

R.C N° : 236530 - **CNSS** N° : 15312N K - **CCI** N° : 11101388 M - **C.B** N° 1002764 Banque Populaire de Mauritanie

RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR ASSISTER LE PNDJSL POUR L'EXECUTION DES TACHES D'ASSISTANCE CONSEIL DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE SON PROGRAMME DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES CONSTRUCTIONS, RENOVATIONS ET ENTRETIENS DES INFRASTRUCTURES

RECRUTEMENT D'UN BUREAU QUI SERA CHARGE D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL

FIN-4A: VENTILATION DE LA REMUNERATION

Groupe d'activités (Etapes):						
Nom	Poste	Taux personnel/	ma	Quantité	Prix unitaire	Prix total
			Siège/Terrain			
Omer Houessou	Architecte Coordinateur du projet		12	1	95 000	1 140 000
Oumar Mbaye	Ingenieur Structure		6	1	50 000	300 000
Dieng Ibrahima	Ingenieur electricite		6	1	40 000	240 000
Oumar Kelly	Ingenieur hydraulique (option fluides)		6	1	40 000	240 000
Youba Brahim Vall	Technicien superieur		8	1	22 500	180 000
Coût Total						2 100 000

Signature



CREA Aménagement Sarl

Ateliers et Bureaux : 6, Avenue Charles DE GAULLE, 1^{er} étage - Tevragh Zeïna.

Boîte Postale : 441 - Nouakchott - MAURITANIE.

téléphone : 00 222 45 25 90 11 / 25 03 78 55 - **Téléfax** : 00 222 45 25 89 19

Email : creaamenagementsarl@gmail.com - **Web site** : www.creaamenagement.com

R.C N° : 23653 - **CNSS** N° : 15312N K - **CCI** N° : 11101388 M - **C.B** N° 1002764 Banque Populaire de Mauritanie

RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR ASSISTER LE PNDJSL POUR L'EXECUTION DES TACHES
D'ASSISTANCE CONSEIL DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE SON PROGRAMME DE SUIVI ET
D'ACCOMPAGNEMENT DES CONSTRUCTIONS, RENOVATIONS ET ENTRETIENS DES INFRASTRUCTURES

RECRUTEMENT D'UN BUREAU QUI SERA CHARGE D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL

PROPOSITION FINANCIERE

FIN - 4B: VENTILATION DE LA REMUNERATION

Nom	Poste	Taux personnel / mois
Omer HOUESSO	Architecte	Siège 04
	Chef de mission	Terrain 08
Oumar MBAYE	Ingenieur Structure	Siège 06
		Terrain 06
Ibrahima DIENG	Ingenieur Electrcite	Siège 04
		Terrain 08
El Hadj Oumar KELLY	Ingenieur Fluides	Siège 04
		Terrain 08
Mohamed EL Mokhtar	Topographe	Siège 03
		Terrain 09
Ahmed Vall Boubacar	Technicien Superieur GC	Siège 04
		Terrain 08
Youba Brahim VALL	Technicien Superieur GC	Siège 04
		Terrain 08
Amadou KANE	Technicien Superieur GC	Siège 04
		Terrain 08

CREA Aménagement Sarl

Ateliers et Bureaux : 6, Avenue Charles DE GAULLE, 1^{er} étage - Tervagh Zeïna.

Boîte Postale : 441 - Nouakchott - MAURITANIE.

Téléphone : 00 222 45 25 90 11 / 25 03 78 55 - Téléfax : 00 222 45 25 89 19

Email : creamenagementsarl@gmail.com - Web site : www.creaamenagement.com

R.C N° : 23653322 - CNSS N° : 15312N K - CCI N° : 11101388 M - C.B N° 1002764 Banque Populaire de Mauritanie



RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR ASSISTER LE PNDJSL POUR L'EXECUTION DES TACHES D'ASSISTANCE CONSEIL DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE SON PROGRAMME DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES CONSTRUCTIONS, RENOVATIONS ET ENTRETIENS DES INFRASTRUCTURES

RECRUTEMENT D'UN BUREAU QUI SERA CHARGE D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL

FIN-5: VENTILATION DES FRAIS REMBOURSABLES

N	Description	Unite	Cout unitaire	Quantite	Cout total
	Plans, reproduction de rapports	U	15 750	12	189 000
	TOTAL TTC				189 000

Signature



CREA Aménagement Sarl

Ateliers et Bureaux : 6, Avenue Charles DE GAULLE, 1^{er} étage - Teveragh Zeïna.

Boîte Postale : 441 - Nouakchott - MAURITANIE.

Téléphone : 00 222 45 25 90 11 / 25 03 78 55 - **Téléfax** : 00 222 45 25 89 19

Email : creaamenagementsarl@gmail.com - **Web site** : www.creaamenagement.com

R.C N° : 236531 - **CNSS N°** : 15312N K - **CCI N°** : 11101388 M - **C.B N°** 1002764 Banque Populaire de Mauritanie

A- Organisation

CREA Aménagement Sarl

Architectes, Urbanistes et ingénieurs

VOCATION & MISSIONS

SAVOIR FAIRE LA DIFFERENCE

CREA Aménagement Sarl est un cabinet pluridisciplinaire de recherche et d'études pour l'Architecture, l'Urbanisme et l'Ingénierie.

Il a été fondé en 1997 en vue de répondre à un besoin exprimé sur le plan national et régional en matière de conception, d'études et de gestion de projets. Il comprend cinq pôles :

- Un pôle Architecture et Agencement qui gère les dossiers d'architecture et de design intérieur,
- Un pôle Urbanisme et Aménagement, spécialisé dans les études d'aménagement du territoire, de plans d'aménagement urbains, de plans de lotissements, de plans locaux d'urbanisme, d'urban design d'une façon générale
- Un pôle Ingénierie et Equipement qui s'occupe des études techniques, structure, électricité, sécurité incendie, fluides, VRD etc.
- Un pôle Patrimoine et Environnement qui traite de la réhabilitation, la restauration et la rénovation de bâtiments mais aussi la restructuration et la sauvegarde urbaine également d'études d'impact sur l'environnement et enfin
- Un pôle Formation, Recherche et perfectionnement qui assure des formations continues techniques thématiques mais aussi professionnelles de la mise à niveau. Le suivi des travaux étant assuré en étroite collaboration entre ces entités. Il est en partenariat avec plusieurs bureaux d'études techniques d'envergures internationales avec lesquels il opère sur des projets importants.

- Architecture, design intérieur et Agencement
- Ingénierie, Infrastructures et équipement
- Urbanisme, paysage et Aménagement
- Patrimoine architectural, urbain et Environnement
- Formation, Recherche et Développement

La compétence du cabinet d'études, recouvre la gamme complète des différentes phases d'un projet :

- Identification, définition et planification de projet,
- Programmation urbaine et architecturale
- Conception et études (technique, économique et environnementale),
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO)
- Ordonnancement - Pilotage - Coordination de projet
- Gestion, suivi et contrôle des travaux de réalisation
- Expertise et diagnostic technique
- Mise en exploitation et maintenance
- Conseil et assistance

Aménager des espaces - ou bâtir des édifices - c'est agir directement sur la qualité de la vie. Cette mission très délicate a poussé le cabinet à se doter les services de spécialistes capables de mettre au point et d'appliquer des idées conceptuelles et des solutions techniques adéquates souvent basées sur

l'expérience mais aussi de techniciens performants en matière de suivi de chantier. La gestion du bureau s'appuie sur un double encadrement : de permanents et de consultants généralement des spécialistes – ingénieurs – architectes – urbanistes – universitaires (économistes, financiers, sociologues, géographes, historiens, juristes etc.)

L'effectif humain du cabinet se limite à une équipe composée d'un architecte – urbaniste, de trois architectes collaborateurs, d'un ingénieur en génie civil, d'un ingénieur conducteur de travaux, d'un ingénieur en réseaux et d'un personnel de soutien techniciens, dessinateurs de bâtiments, infographistes, maquettistes, métreurs, économiste du bâtiment, comptable et secrétaire. Toutefois, le cabinet possède de sérieux engagements avec des spécialistes qu'il peut recruter ou consulter si le besoin se fait sentir.

MOYENS MATERIELS

CREA Aménagement Sarl dispose également d'une bonne documentation sur tous ses domaines d'activité (ouvrages, revues, cartes, logiciels etc.) et d'une logistique lui permettant de parfaire tous ses projets. Sur le plan des activités, le bureau entreprend depuis sa création des projets appartenant à l'état, des institutions internationales ainsi que des particuliers (Conception, Recherche, Etudes, Assistance). Depuis une période le cabinet assure une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le compte de quelques institutions.

Malgré sa récente création, le cabinet a déjà quelques réalisations non moins importantes à son actif. L'élaboration de ces études a été assurée grâce à une optimisation des méthodes de travail. En effet **CREA Aménagement** généralise l'utilisation de l'outil informatique dans toutes les phases du projet : (Conception architecturale, dessin, calcul de structure, pièces écrites). Un suivi régulier et rigoureux des chantiers grâce à la présence de cadres expérimentés dans le domaine du pilotage des travaux fait désormais partie de la tradition du cabinet.

* L'espace **CREAA** est composé de :

- 1 Salle d'accueil, secrétariat et attente
- 1 Direction générale avec espace réunion
- 1 salle de réunions équipées, d'une capacité d'une vingtaine de places
- 1 Département de gestion administrative et financière
- 1 Département gestion de la qualité, de la communication et du développement
- 1 Département des études techniques de projet composé de :
- 1 pôle, conception et de modélisation de projet
- 1 pôle études techniques et gestion de projet
- 1 Atelier, représentation et simulation de projet
- 1 Salle de contrôle de documents, d'impression, de tirage, et d'archivage
- 1 Kitchenette

LES MOYENS MATERIEL INFORMATIQUE ET D'IMPRESSION

Après s'être imposé en compétence sur le plan national, le cabinet envisage d'affiner cette réputation en essayant de relever le double défi de la qualité et de la compétitivité. Le processus d'informatisation a commencé dès la création du cabinet en 1997. Conformément à sa vocation le cabinet s'est doté d'une logistique lui permettant de gérer en interne les projets qui lui sont confiés dans le respect de son système qualité. Ainsi le bureau possède les moyens informatiques (ordinateur, scanner, logiciels graphiques et de calcul) nécessaires à l'élaboration d'une étude de sa conception à l'impression des documents finis. (Esquisse, dessin d'exécution, calcul des structures, images de synthèse, cartographie automatisée) et par la suite la gestion du suivi de sa réalisation. Le groupe toujours à l'avant garde, se dote de façon permanente d'outils nouveaux et performants à la hauteur de ses ambitions.

- Conception et dessin assisté par ordinateur (CAO/DAO)
- Modélisation, calcul et optimisation des structures
- Planification, suivi et gestion des projets
- Gestion et archivage électroniques de documents
- Système d'information géographique

1 - MATERIEL INFORMATIQUE	2 - LOGICIELS	3 - AUTRES
14 Micro Ordinateur Pentium 4 1.4 Mhz, 256 Mo, 20 Go, moniteur 25" 02 Ordinateurs Portables « DELL » Pentium 4 - 2,66, 512 Mo, 40 Go 1 Mac moniteur 27" 1 Mac Pro - Pentium AMD 800 Mhz, 128 Mo, 10 Go, moniteur 17" 1 Imprimante A4 laser HP 1 Imprimante copieur laser A3 2 Imprimantes A3 à jet d'encre HP 1220 c 1 télécopieur laser 1 standard téléphonique de 8 postes 1 Scanner HP 1200 DPI 1 Table à digitaliser 1 table traçante A0 couleur 1 appareil photo numérique 1 caméscope 1 data show 1 station topographique 1 photocopieur à grands débits	Windows XP professionnel * <u>Traitement de texte</u> Ms office 2016 Word Excel PowerPoint Access * <u>Graphique</u> Archicad 22 Autocad 2020, Revit 2020 Sketchup 2019 3D Studio MAX Ms Project 2010 Corel draw 10 ARC VIEW Photo shop 7.0 Lumion 10	1 voiture 4x4 1 voiture légère

LA METROLOGIE

Le bureau d'études **CREA Aménagement Sarl** dispose de matériels lui permettant d'assurer certaines prestations d'investigations, de diagnostic, de mesures et de relevés de terrain, nécessaires à la réalisation des projets qui lui sont confiés. Il dispose également de ressources humaines maîtrisant ces techniques de manière à pouvoir suivre ces dernières chaque fois qu'elles sont confiées à des entreprises spécialisées.

LA CELLULE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (CDI)

CREA Aménagement Sarl a mis en place une cellule documentation et d'information regroupant la dernière édition des normes et règlements, les

ouvrages techniques les plus significatifs dans ses domaines de compétence et les publications spécialisées. Une veille documentaire à travers le net des dernières nouveautés en matière de matériaux et de techniques de construction est mise en place dans le but de doter cette cellule des ouvrages les plus utiles et de mettre constamment à jour les textes juridiques, réglementaires et normatifs.

COMPETENCE

Votre ambition, notre créativité

En associant architecture, ingénierie et un nombre toujours croissant de spécialités, notre philosophie du global design est au cœur de notre travail le plus ambitieux. Creaa repose sur un équilibre stable entre métiers de conception et d'études, et métiers de gestion de projet en phase de travaux. Ses expertises multiples lui permettent de proposer des offres innovantes, concevoir, étudier, réaliser, exploiter et maintenir des bâtiments, sites et infrastructures,

MOYENS HUMAINS

CREA Aménagement : une équipe d'experts, créatifs et à l'écoute

Le bureau d'études **CREA Aménagement Sarl** a été fondé et est dirigé par Monsieur Omer HOUSSOU, Architecte - Urbaniste, Spécialiste en réhabilitation des édifices et en restructuration urbaine (INP - UNESCO - ICCROM), inscrit en recherches doctorales dans le domaine de l'urbanisme (conception et gestion de l'espace urbain) et bénéficiant d'une solide expérience professionnelle au sein de bureaux étrangers particulièrement en Tunisie. Il est actuellement président d'une O.N.G dénommée Afric - Eco - logis (Développement, Architecture, Urbanisme & Environnement en Mauritanie), architecte conseil de quelques institutions tout en étant Président du Conseil International des Monuments et Sites « ICOMOS. » Mauritanie et Président de l'Ordre Mauritanien des Architectes (OMA).

CREAA est un bureau d'études pluridisciplinaire composé de concepteurs, de planificateurs, d'architectes, d'ingénieurs, d'urbanistes, de consultants et de spécialistes techniques qui s'occupe de tous les aspects de l'environnement bâti actuel. Ensemble, nous aidons nos clients à résoudre leurs problèmes les plus complexes - transformant des idées excitantes en réalité concrète tout en nous efforçant de trouver une meilleure façon de façonner des espaces agréables à vivre.

Une équipe complémentaire :

Notre « dream team » a accueilli, accueille et accueillera des architectes, des dessinateurs, des projeteurs, des assistants de gestion, des compositeurs, des ingénieurs, des urbanistes, des paysagistes, des communicants, à durée déterminée ou indéterminée, en stages, à temps partiel ou complet, bref sous toutes les formes possibles du lien social. Tous intéressés au projet de l'entreprise, nous les remercions ici pour leur contribution, leur imagination et l'énergie qu'ils déploient, qu'ils ont déployé et qu'ils déploieront afin que vive l'expérimentation

quotidienne d'une architecture indépendante au service des hommes réconciliés avec le Monde.

Le cabinet s'est doté également le service d'un personnel compétent qui apporte son savoir-faire au niveau de chaque étape de la réalisation d'un projet. Il s'appuie également sur des consultants, qui lui sont liés par de sérieux engagements et qu'il peut consulter si le besoin se fait sentir. Le sérieux du cabinet a fait qu'il conseille actuellement plusieurs institutions dont les forces armées mauritaniennes, le parc national du Banc d'Arguin, des groupes privés dont Ciment de Mauritanie, le groupe NMW sa, MCE, le groupe ASML, la BNM, la CNAF, la SAM, le groupe SKI, la BCM.

La manière avec laquelle notre bureau d'études travaille et les outils employés suivent une méthode structurée et rigoureuse. Nous sommes impliqués dans toutes les étapes du processus de design – la programmation, la conception, les études, la gestion du projet, le suivi du chantier, le pilotage, les opérations de réception, la mise en exploitation pour réaliser vos projets autant que le graphisme et la production des images de synthèse. Nous sommes des professionnels qui accompagnent les clients dans leur démarche et croient en la conception d'équipes où l'architecte est présent tout au long du processus.

Notre responsabilité en tant qu'architectes est d'intégrer les intérêts sociaux, culturels, économiques et environnementaux de chaque projet. Développer une communication claire et effective est au cœur de notre approche. Nous nous engageons dans les objectifs de nos clients, en répondant au programme et à leurs besoins avec créativité, rigueur et logique. En liaison avec les meilleurs consultants, nous établissons une collaboration sérieuse pour trouver les solutions les plus appropriées. Nous n'avons ni dogme, ni modèle, et restons toujours ouverts aux exigences du programme, du site et aux implications spécifiques du projet. Pour nous, l'essentiel est de poser la bonne question au bon moment. Notre but est de créer des bâtiments et des espaces qui améliorent la vie des usagers. Le design, s'il est bien fait, devrait avoir une influence positive sur tous.

L'équipe chez CREEA est composée de professionnels ayant des spécialités différentes. Chacun est responsable de ses décisions, mais nous avons tous un but commun : La réussite du projet.

Nous nous réunissons une fois par semaine et avons des échanges à chaque instant grâce à notre espace de travail ouvert. Ainsi, nous pouvons mieux collaborer et partager notre savoir faire. Cela nous permet d'optimiser notre processus interne et le suivi de projet.

Par la nature même de notre travail, le bureau d'études est un environnement de formation naturel. Bien définir le programme, le planning et le budget est la base de la réussite d'un projet ainsi que la stratégie des collaborateurs. A CREEA nous attachons beaucoup d'importance à ces opérations. Le rôle des intervenants et le but du projet doivent être clairement définis ainsi que le processus suivi. Nous appliquons une méthodologie qui s'appuie sur les procédures de la norme ISO 9001 afin d'optimiser la qualité du travail et de laisser le maximum de temps

disponible pour le design.

Comme nous le ferions avec un client, nous mettons en place un climat de confiance au sein de l'équipe pour améliorer la coopération. Le fait de s'entraider crée l'esprit d'équipe !

Notre équipe intègre toutes les compétences nécessaires au développement d'un projet d'architecture, d'urbanisme, de construction et d'architecture d'intérieur.

Architecte principal, Architectes chefs de projet, Architectes ou ingénieurs assistants, Architectes d'intérieur, Responsable de communication, Assistante d'administration

PERSONNEL PERMANENT DU CABINET

N°	NOM & PRENOM	PROFESSION & ANNEES D'EXPERIENCE
01	Omer HOUESSOU	Architecte ITAAU – Urbaniste ENAU – Tunis – (TUNISIE). Spécialiste en réhabilitation des édifices et en sauvegarde urbaine. (INP – UNESCO – ICCROM). (25 ans d'expérience nationale et internationale) Directeur Général
02	Med Abdallah O. Med Lemine	Administrateur, Directeur Administratif et financier - (26 ans)
03	Fatimefou FALL	Responsable qualité et communication – L'Imkokwing University Kuala Lumpur – Malaisie – (2 ans)
04	Bilel YARG	Architecte, Ecole polytechnique d'architecture IBN KHALDOUN Tunisie – Architecte chef de projet
05	Hamdinou TANGI	Architecte, Ecole polytechnique d'architecture IBN KHALDOUN Tunisie – Architecte chef de projet
06	Meïfou Abdellah	Architecte, Ecole Nationale d'architecture de Rabat (3 ans) – Architecte chef de projet
07	Ahmed Salem MAMMAH	Ingénieur en génie civil – Etudes des structures et suivi des travaux (10 ans)
08	Oumar KELLY	Ingénieur en génie rural, spécialiste en SIG – (5 ans)
09	Souleymane BA	Technicien en électricité – (5 ans)
10	Hawa N'DIAYE	Assistante administrative et financière – (16 ans)

Un personnel de soutien composé d'un chauffeur, d'un planton et d'un portier fait également partie du personnel permanent de **CREA Aménagement Sarl.**

PARTENAIRES PERMANENTS

- Cabinet d'architecture - **CHB Architecte – TUNISIE**
- Cabinet d'architecture - **KLM Architectes – MAROC**
- Bureau d'études d'urbanisme et de paysage - **LPA – ESPAGNE**
- Bureaux de contrôle - **COTEM & VERITAS**
- Bureau d'études géotechniques (**Laboratoire national de travaux publics – LNTP & MAGMA**)
- Bureau d'études de structure **Studi international (Tunisie)**
- Bureau d'études réseaux **Studi International (Tunisie)**
- Cabinet de décoration et d'architecture d'intérieur **GADAP Bordes (Espagne)**

CONTACTS :

Siège social :

Adresse : 06, Avenue Charles DE GAULLE - Tevragh Zeïna.

Boîte Postale : 441 - Nouakchott - Mauritanie.

Téléphone : (+222) 45 25 90 11 / 25 03 78 55 - **Téléfax :** (+222) 45 25 89 19.

E.mail : creaamenagementsarl@gmail.com - info@creaamenagement.com

Web site : www.creaamenagement.com

Directeur général (CEO)

Monsieur Omer HOUËSSOU : Architecte - Urbaniste. Spécialiste en réhabilitation des édifices et en rénovation urbaine (INP - UNESCO - ICCROM)

Mobiles : (+222) 46 44 03 31 - (+222) 36 30 49 40 - (+222) 22 30 49 40

E.mail : omerarchitecteceo@creaamenagement.com & omerarchitecte@gmail.com

Ils nous ont fait confiance



I - STRATEGIE DE TRAVAIL (METHODOLOGIE ENVISAGEE)

Pour la réussite de la mission le bureau d'études : le bureau d'études CREA Aménagement une fois retenu procédera à la mise en place d'une stratégie de travail basée sur d'une part la mission déjà effectuée dans l'Assaba dans le cadre d'une étude antérieure et d'un autre d'un échange avec les différentes personnes du département impliquées dans le dossier. Ils participeront à cette réunion de coordination et de réalisation de la méthodologie de travail. Spécialistes en fonctionnalités techniques ayant une très bonne expérience en projet de réhabilitation et de constructions neuves. Cette équipe d'experts sélectionnés sans être un lourd fardeau, permet de maîtriser les coûts des honoraires tout en bénéficiant de l'expertise recherchée pour la bonne réalisation de la mission au niveau de tous ses phases critiques. Notre bureau d'études utilisera au besoin les services du personnel de nos partenaires bureaux d'études techniques spécialisés dans les aspects de structure, d'électricité, de fluide, d'installations sanitaires et de sécurité incendie, ces partenaires feront une revue des livrables avant leurs émissions (dans les phases APS constats, conseils).

Aussitôt le marché notifié, l'équipe en charge des études entamera l'exécution de son plan de travail, à savoir les réunions nécessaires avec le maître d'ouvrage pour avoir une idée de la portée des interventions attendues et préparer le lancement de l'étude.

La stratégie de travail sera axée sur :

- L'inventaire, le diagnostic et les propositions d'intervention sur l'ensemble des infrastructures sportives, de la jeunesse et des loisirs à travers le pays par wilaya.
- Mener une réflexion approfondie sur la vision du département et du ministère sur la programmation des infrastructures
- Travail sur des modèles de projets sur la base de plusieurs phases de réalisation, avant-projet sommaire sous forme d'expression de besoins mieux défini à présenter au département en charge de la maîtrise d'ouvrage déléguée au profit du ministère.
- Faire une évaluation de l'avancement des travaux pour les projets en cours réalisés par le département ou délégué en maîtrise d'ouvrage
- Confectionner une procédure de gestion, d'entretien et de maintenance des infrastructures.

Aussi, il doit faire attention lors de la visite des lieux pour identifier correctement les prestations attendues. A cet effet, il doit effectuer une visite des lieux avec les représentants du Maître d'Ouvrage au terme de laquelle des fiches de constat et de relevé seront établies et signées. Ces fiches seront annexées à l'APS ainsi que le PV de la définition des surfaces et du programme spatial définitif.

Dans notre approche nous favorisons l'intégration d'une phase non prévue par les TDR, mais qui de part un retour d'expérience de notre bureau d'études nous semble être très utile voire nécessaire : cette phase dénommée ; études d'identification et de définition du projet permettra d'identifier les contraintes urbanistiques, sitologiques, économiques, techniques, juridiques et réglementaires en amont des nouveaux projets. Il s'agit d'une phase de lancement du projet, d'établissement du maître d'œuvre, d'échanges entre le maître d'ouvrage, le futur bénéficiaire pour mieux apprécier la portée des missions envisagées, particulièrement la

programmation spatiale, le degré de confort, le budget prévisionnel, les conditions dans lesquelles se feront les travaux de réhabilitation en site occupé etc. Cette attitude est le fruit des expériences accumulées sur des projets similaires. Analyser et arrêter avec le maître d'ouvrage le programme fonctionnel le plus optimal, configurer la nature des interventions, faire intervenir **l'expert financier spécialiste en économie de la construction** dès le départ pour apprécier le coût du projet et la maîtrise des estimations, **l'expert en énergétique** et **l'expert en environnement** pour l'impact du projet et son comportement par rapport à son site d'insertion et sa maintenance dans le futur.

Notre objectif est d'identifier et de définir à ce stade la configuration optimale des projets à travers un programme fonctionnel fiable en appréciant sa faisabilité technique et financière (respect du budget) car cette expérience montre également parfois la non maîtrise des coûts ou des approximations qui finiront par rendre le projet onéreux et loin des attentes du maître d'ouvrage et parfois remettent en cause sa réalisation.

Le cabinet disponibilisera avec le maître d'ouvrage l'architecte chef de mission ayant une solide expérience en gestion de projet et un programmeur spécialiste en programmation de ce genre de projet. Ils auront à peaufiner la demande, recueillir les contraintes liées à l'opération urbanistique, sitologique, économique, technique, juridique, réglementaire et environnementale, analyser les incidences de ces contraintes sur la faisabilité du projet.

II - DEROULEMENT DE LA MISSION (TERRAIN - BUREAU)

- Inventaire, diagnostic et propositions d'intervention sur l'ensemble des infrastructures sportives, de la jeunesse et des loisirs à travers le pays par wilaya.

Cette mission concerne l'inventaire fait à titre pilote sur la wilaya de l'Assaba. Très précieux il s'agit de permettre au PNDJSL d'avoir une idée de son patrimoine immobilier et foncier, sa nature, sa localisation, son état, sa gestion et son degré de réponse à la fonction qui lui est destiné.

Pour la réhabilitation des bâtiments existants :

- **Diagnosics** sur l'ensemble des lots : un inventaire par espace après codification de l'ensemble des bâtiments. Réaliser des

* **fiches signalétiques** (description de l'espace),

* **fiches synoptiques** (diagnostics des pathologies présentes dans l'espace)

* **fiches techniques** (solutions envisagées, mise en œuvre et estimation des coûts)

- établissement des calendriers de réalisations. Envisager les conditions de réhabilitation en site occupé

Cette phase sera sanctionnée par **un rapport d'inventaire, de diagnostic et de propositions pour les infrastructures par Moughataas et par Wilaya** qui sera remis en trois (03) exemplaires au maître d'ouvrage.

N.B : Ce Rapport n'est pas prévu dans les livrables préconisés par le maître d'ouvrage mais que nous trouvons indispensable).

Durée de cette mission : (10) jours sur site - (14) jours au bureau pour chaque wilaya en moyenne

- Mener une réflexion approfondie sur la vision du département et du ministère sur la programmation des infrastructures.

Avec un comité restreint composé de spécialistes du ministère mener une réflexion générale sur la vision à long terme du ministère en termes de réalisation d'infrastructures soit des **équipements sportifs de proximité en accès libres** ou des **équipements de grands rayons**.

Cette réflexion se fera sous forme de présentation à présenter au ministre pour avis et validation. Une fois arrêtée elle pourra servir de communication en conseil de ministres sur la politique générale du département en termes de réalisation d'infrastructures, de leur gestion et de la maintenance du parc immobilier existant.

~~Durée de cette mission : En trois phases d'une façon ponctuelle~~

- Travail sur des modèles de projets en phase Avant-Projet Sommaire APS

Le département a l'intention d'avoir des modèles de projet pour les infrastructures qu'il compte réaliser à courts et moyens termes (**identification et définition du projet**), un dossier d'avant-projet sommaire sera élaboré pour chaque modèle. L'Avant-Projet Sommaire sera soumis à l'approbation du maître d'ouvrage. Il sera en mesure de convaincre la commission département sur la configuration du projet, sa faisabilité technique et financière mais également le diagnostic et solution et remèdes envisagés pour la construction et/ou la réhabilitation du bâtiment en question. Le dossier sera inséré dans l'expression de besoin du département dossier qui doit être élaboré en phase Avant-Projet Détaillé APD et ensuite DAO.

Objectifs et descriptions :

Pour la réhabilitation des bâtiments existants :

- Diagnostique sur l'ensemble des lots : un inventaire par espace après codification de l'ensemble des bâtiments. Réaliser des

* fiches signalétiques (description de l'espace),

* fiches synoptiques (diagnostics des pathologies présentes dans l'espace)

* fiches techniques (solutions envisagées, mise en œuvre et estimation des coûts)

- établissement des calendriers de réalisations. Envisager les conditions de réhabilitation en site occupé

Pour la conception de nouveaux [projets] :

- Précision de la composition générale en plan et en volume

- Compatibilité de la solution avec les contraintes du programme, du site et des réglementations

- Appréciation des volumes intérieurs et l'aspect extérieur

- Proposition des dispositions techniques envisagées

- Établissement du calendrier des réalisations

- Établissement de l'estimation provisoire du coût de l'opération.

- Impact du projet sur l'environnement (naturel, humain et économique)

Les critères qui constitueront le fil directeur de notre travail seront

- La recherche d'une qualité architecturale et technique

- l'adéquation du projet aux objectifs du programme

- la fonctionnalité du projet et la qualité de ses espaces

- l'exposition générale du bâtiment et la maîtrise des phénomènes de luminosité (ensoleillement, éclairage naturel et artificiel)

- le confort thermique et la minimisation des dépenses énergétiques

- l'intégration du projet au site et la qualité des aménagements paysagers

- la fonctionnalité, la rationalisation des espaces et la minimisation des coûts de maintenance

- la qualité des matériaux employés et de solutions proposées

- les aspects architectoniques et plastiques du projet

- le rapport coût/qualité et l'aspect économique du projet

- la lecture des volumes et la maîtrise des proportions
- la sécurité incendie
- le système de vidéosurveillance
- les conditions et automatismes d'accès
- la distribution intérieure et l'ameublement

Celui-ci se compose de :

Un rapport d'Etude comprenant un descriptif sommaire et le justificatif des configurations architecturales envisagées pour les constructions ;

Un jeu de plans et esquisses architecturales 1/100^{ème} ;

- Plan de situation du projet
- Plan de masse
- Vue en plan des différents niveaux
- Façades et coupes
- Volumétrie et images de synthèses (intérieur et extérieur du bâtiment)
- Aménagements extérieurs (plantations, parkings, stationnements,
- Détails architectoniques des éléments exceptionnels
- Phasage du projet
- Mémoire descriptif des matériaux (charte qualité) à mettre en œuvre
- Une estimation sommaire des coûts des travaux à réaliser.

Les recherches seront axées sur la fonctionnalité des locaux, les confort thermique et acoustiques, la qualité des traitements des surfaces verticales et horizontales et les conditions de sécurité et d'accès. Toute suggestion utile du Maître d'ouvrage sera prise en considération.

Cette phase sera sanctionnée par un **dossier d'avant projet sommaire (APS), dossier graphique et écrit** qui sera remis en trois (03) exemplaires au maître d'ouvrage.

Durée de cette phase : Ces esquisses programmes seront réalisées uniquement durant la période de présence au bureau.

- Faire une évaluation de l'avancement des travaux pour les projets en cours réalisés par le département ou délégué en maîtrise d'ouvrage

Un ensemble de projets est en cours de réalisation à travers le pays dont la maîtrise d'ouvrage est soit assurée directement par le département ou par une délégation de maîtrise d'ouvrage par le biais du ministère de l'habitat. L'objectif de cette tâche est de lister l'ensemble de ces projets, voir avec le gérant du projet l'état d'avancement et les procédures futures de gestion de projet. Cette tâche doit s'effectuer d'une façon collégiale en respectant les procédures et les directives des deux départements ministériels.

Durée de cette phase : une mission d'évaluation se fera lors des visites des Moughataas et des visites ponctuelles seront effectuées au besoin pour accompagner le déroulement des chantiers.

- Confectionner une procédure de gestion, d'entretien et de maintenance des infrastructures.

Lors des différentes visites particulièrement celle effectuée au niveau de la Wilaya de l'Assaba il a été constaté que le délabrement et l'abandon de la majorité des infrastructures sont dues à une absence quasi générale de l'entretien et de la maintenance des bâtiments. Nous avons jugé nécessaire de songer à la confection d'un manuel de procédures d'entretien des ouvrages adapté à chaque wilaya. En outre réfléchir à une option de gestion par les mairies ou des personnes tierces dont les revenus peuvent garantir cette maintenance et donc la pérennisation de ces ouvrages.

Durée de cette phase : Le long de la mission, un manuel d'entretien et de maintenance sera fourni à la fin de la mission.

III - MOYENS MIS EN ŒUVRE :

III.1 - Moyens humains :

Expert clé

- Un architecte spécialiste en réhabilitation des édifices et en conception d'immeubles et planchers de bureaux (INP, UNESCO, ICCROM) disposant d'une solide expérience, architecte en chef et concepteur de l'aéroport international Nouakchott-Oumtounsy (25 ans), chef de mission et coordinateur de la mission.

Personnel de soutien

- Un ingénieur en génie civil spécialiste en structure de bâtiments complexes disposant d'une bonne expérience (12 ans) dans la conception et l'élaboration des projets, diagnostics des pathologies constructives.
- Un ingénieur en électricité (CFO-CFA) sécurité incendie, vidéosurveillance et contrôle d'accès disposant d'une bonne expérience dans la conception et l'élaboration des projets, chargés des études d'électricité, téléphonie et câblages informatiques, sécurité incendie en phase conception et études, de la vidéosurveillance et du contrôle d'accès et la conception de la GTB.
- Un ingénieur en sécurité incendie, vidéosurveillance et contrôle d'accès disposant d'une bonne expérience (15 ans) dans la conception et l'élaboration des projets, chargés des études de sécurité incendie en phase conception et études, de la vidéosurveillance et du contrôle d'accès et la conception de la GTB.
- Un ingénieur en réseaux fluides disposant d'une bonne expérience dans la conception et l'élaboration des projets, chargé des études de plomberie sanitaire, de la climatisation, renouvellement d'air.
- Deux architectes de soutiens disposant d'expériences avérées dans la conception et l'élaboration des projets, études de réhabilitation, infographie, choix des matériaux, diagnostics des pathologies.
- Un expert environnementaliste disposant d'une bonne expérience (25 ans) en études d'impacts de projet sur l'environnement des projets.
- Un expert financier, Economiste de la construction disposant d'une bonne expérience en maîtrise des coûts, montage et rentabilité de projets.
- Deux techniciens supérieurs en génie civil expérimentés (entre 10 ans et 20 ans) et familiarisés aux logiciels de dessin assisté par ordinateur (AUTOCAD, REVIT, BIM ...), aux métrés, infographie et images de synthèse.

Personnel de soutien

- Une secrétaire, chargée de la saisie et de la reproduction de l'ensemble des pièces écrites.
- Un gérant, chargé des aspects logistiques durant tout le projet

III-2 - Moyens matériels :

- Un véhicule 4 WD pour la mission de terrain.
- 01 station centrale, micro ordinateur DELL AMD, Athlon™ 64 x 2, Dual – Core, processeur TK 57, 795 MHz, 2 Go de RAM, 160 Go de DD.
- 10 postes, micros ordinateurs pentium M 512 Mo, 80 Go de DD.
- 04 portables DELL AMD, Athlon™ 64 x 2, Dual – Core, processeur TK 57, 795 MHz, 2 Go de RAM, 160 Go de DD pour le travail sur le terrain

- Logiciels de dessin AUTOCAD 2012, Archicad 14, Sketchup Pro, 3D studio Max 2011, Artlantis 4.5, Photo shop, Robot, hyper archi et hyper construction pour la rédaction des pièces écrites.
- 02 tables traçantes.
- 02 imprimantes A3 HP office jet K7100 séries.
- Une imprimante HP office jet 5600 séries fax.
- Une imprimante laser Canon LBP 810
- Une imprimante à jet d'encre couleur Canon Pixma IP 2200
- Matériels de dessin divers.
- Une photocopieuse à grand débit A4/A3 KYOCERA.
- Une salle de vidéoconférence dotée d'écran 50 de webcam, vidéoprojecteur, permettant un travail simultané avec nos partenaires

RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR ASSISTER LE PNDJSI POUR L'EXECUTION DES TACHES D'ASSISTANCE CONSEIL DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE SON PROGRAMME DE SHVI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES CONSTRUCTIONS, RENOVATIONS ET ENTRETIENS DES INFRASTRUCTURES

RECRUTEMENT D'UN BUREAU QUI SERA CHARGE D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL

OFFRE TECHNIQUE

TECH-7 CALENDRIER DU PERSONNEL

Nom	Spécialisation	MOIS 1	MOIS 2	MOIS 3	MOIS 4	MOIS 5	MOIS 6	MOIS 7	MOIS 8	MOIS 9	MOIS 10	MOIS 11	MOIS 12
1. PERSONNEL CIE													
Doumeir Houessou	Architecte, spécialiste en architecture du palmier, coordinateur du projet												
2. PERSONNEL D'APPUI													
Oumar MBAYE	Ingénieur du génie civil spécialisé en structure complexes												
Ibrahima DIENG	Ingénieur d'électricité (CFO - CFA), sécurité incendie, vidéosurveillance, contrôle d'accès												
El Hadj Oumar KELLY	Ingénieur fluides (climatisation, renouvellement d'air, plomberie sanitaire, assainissement)												
Mohamed EL Mokhtar	Ingénieur géomètre - Topographe												
Youba Brahim Vail	Technicien supérieur en génie civil (option structure)												
Ahmed Vail BOUBACA	Technicien supérieur en génie civil (option structure)												
Amadou KANE	Technicien supérieur en génie civil (option réseaux)												
3. SUPPORT													
Mohamedou TIJANI	Economiste de la construction												
Amy HOUSSOU	Ingénieur qualité												
Hawa NDIAYE	Assistante de direction												
Med Abdallahi O. SOU	Responsable gestion du personnel et de la logistique												

Adresse du bureau d'études :
 6, Avenue Charles DE GAULLE - Ievragh Zeïna
 BP 411 - Nouakchott - Mauritanie,
 Tél : + 222 45 25 90 11 / 46 44 03 31 - Fax: +222 45 25 89 19
 Email : crea@crea.ma

Intervention de l'architecte en chef permanente durant toute la période de la mission
 Intervention du personnel technique d'appui au bureau et durant les missions
 Intervention de soutien dans la production des documents au niveau du bureau




RECUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR ASSISTER LE PNDJSL POUR L'EXECUTION DES TACHES D'ASSISTANCE CONSEIL DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE SON PROGRAMME DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES CONSTRUCTIONS, RENOVATIONS ET ENTRETIENS DES INFRASTRUCTURES

RECUTEMENT D'UN BUREAU QUI SERA CHARGE D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL

OFFRE TECHNIQUE

TECH-8

CALENDRIER DES ACTIVITE (PROGRAME DE TRAVAIL)

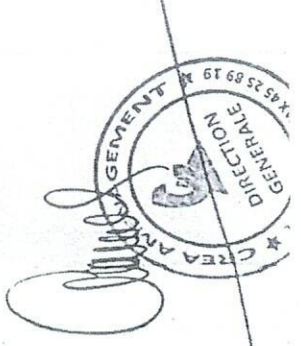
TECH 8 : CALENDRIER DES ACTIVITES (PROGRAMME DE TRAVAIL)

N°	Tâches / activités	Durée / semaines																		
		MOIS 1	MOIS 2	MOIS 3	MOIS 4	MOIS 5	MOIS 6	MOIS 7	MOIS 8	MOIS 9	MOIS 10	MOIS 11	MOIS 12							
I	Inventaire, diagnostic et proposition d'intervention sur les Infrastruc au niveau des Wilays																			
II	Conception de modele type d'infrastructures																			
III	Assistance pour le suivi des projets realises au profit du programm																			
IV	RAPPORTS TRIMESTRIELS D'ACTIVITE																			

2. Achevement et soumission de rapports & dossiers
DATE DES RAPPORTS
Rapport mensuel d'actives en 03 exemplaires.....chaque 30 du mois
Rapport d'inventaire, de diagnostic et de proposition par Wilaya.....Chaque fin de mission par wilaya
Rapport mensuel d'avancement des travaux.....chaque 30 du mois
Rapport final d'etat des lieux des InfrastructuresFin de mission

DUREE DES ACTIVITES Signature

Nom : Ourmeir houssein HOUESSOU
Titre : Directeur general de CREA Aménagement



A

Formulaire TECH-6
Modèle de Curriculum Vitae (CV) pour le
Personnel Clé proposé

X

CURRICULUM VITAE

INFORMATIONS PERSONNELLES

Prénom & Nom **Oumeir Houssein HOUESSO**
Adresse 6, avenue Charles DE GAULLE – Immeuble COMEQUIP, Tevragh Zeïna – Nouakchott - MAURITANIE
Téléphones +222 45 259 011
+222 25 037 855
Télécopie +222 45 258 919
Courrier électronique omer.architecte@creaamenagement.com & omer.architecte@gmail.com
Web Site www.creaamenagement.com
Nationalité Mauritanien
Sexe Masculin
Poste Fondateur & CEO du cabinet CREA Aménagement Sa

Portable : (+ 222) 36 304 940
(+ 222) 46 440 331
(+ 222) 22 304 940

Domaine de compétence **Architecture, Urbanisme (25 ans d'expériences)**

EDUCATION & FORMATION

- 1980 - 1986 **Etudes secondaires au collège et lycée de garçons de Nouakchott.**
Baccalauréat série « C » (Mathématique & Physique)
- 1986 - 1993 **Etudes Supérieures à l'Institut Technologique d'Architecture & d'Urbanisme de Tunis.**
1994 Certificat de thèse de troisième cycle d'Architecture & d'Urbanisme
Certificat de stage de troisième cycle d'architecture et d'urbanisme.
Stage effectué au bureau d'études URAM : Urbanisme & Aménagement.
- 1995 **Diplôme d'Architecte - Urbaniste ITAAUT**
- 1994 - 1996 * **Post - grade** : Cours International de Spécialisation en Architecture du Patrimoine
Réhabilitation des édifices et rénovation Urbaine (INP – UNESCO – ICCROM)
Mémoire de D.E.S.S intitulé : La Mosquée d'Ouadane, Diagnostic et Propositions,
Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (D.E.S.S) en Réhabilitation des édifices et en sauvegarde urbaine.
- 1996 * **Cours de Formation en Aménagement et Gestion Urbaine**
Réhabilitation de l'habitat dégradé (Maroc – Syrie – Belgique) :
Med Campus - Institut Universitaire de Venise – C.E.E.
Attestation de formation en réhabilitation de l'habitat dégradé
- 1995 - 1997 * **Cours de troisième cycle d'urbanisme & d'Aménagement à l'E.N.A.U.**
Conception & gestion de l'Espace Urbain
Mémoire de D.E.A intitulé Croissance urbaine & phénomène d'habitat spontané dans les villes Mauritanienne : Le cas des Gazra de Nouakchott.

Intitulé du certificat
ou diplôme délivré

DIPLOME D'ARCHITECTE – URBANISTE ITAAUT
Spécialiste en réhabilitation des édifices et en restructuration urbaine

Principales
matières/compétences
professionnelles couvertes

- * Omer HOUESSO est spécialisé dans les domaines suivants :
- Architecture de bâtiments complexes (publics et privés)
 - Aménagement d'intérieur et agencement (décoration)
 - Réhabilitation, rénovation et restauration des édifices
 - Restructuration et sauvegarde urbaine

CURRICULUM VITAE

- Urbanisme et aménagement urbain (schéma directeur, plan d'aménagement de détail, plan de lotissement, règlement d'urbanisme)
- Aménagement régional (atlas de villes, schéma national d'aménagement du territoire etc.)
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO), maîtrise d'ouvrage publique, (MOD)
- Expertise bâtiment
- Ordonnancement, Pilotage et coordination de chantier
- Recherches sur villes et environnement, croissance urbaine et habitat spontané, centre-ville, matériaux bio-sourcés

Nom et type de l'établissement d'enseignement ou de formation

ITAAUT
ENAU
INP - UNESCO - ICCROM

Niveau dans la classification nationale ou internationale

Architecte - Urbaniste Senior

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Depuis Janvier 1997

Fondateur et CEO du cabinet de Conception, d'Etudes et de Gestion de projets à Nouakchott : CREA Aménagement Sarl pour : l'Architecture, l'urbanisme & l'Ingénierie.

- | | |
|----------------|--|
| Février 2023 | * Projet d'agrandissement et de mise a niveau du stade Cheikha Ould BOIDYA de 8.000 à 15.000 places - (FIFA - FFM - CREA) |
| Novembre 2022 | * Projet d'aménagement d'une cite sportive intégrée de 50 ha à Nouakchott - (Ministère de jeunesse et des sports - CREA) |
| Octobre 2022 | * Concours international pour la conception architecturale d'un pôle financier et un pôle ministériel de 12 niveaux à Nouakchott (Ministère de l'habitat) - 2 ^{ème} prix |
| Juillet 2021 | * Étude d'aménagement des places publiques d'Ibn Sina, Tevragh Zena et Tarhil APD et DE mission architecte d'exécution (ETR - CREA) |
| Mai 2021 | * Étude d'aménagement d'axes urbains et de places publiques, APS et APD (volets aménagement, éclairage, assainissement, paysage, mobiliers urbains, signalisation etc. (Agence développement urbain (ADU) - CREA) |
| Avril 2021 | * Réhabilitation extension du siège de la fédération mauritanienne de Football, construction d'un centre medico sportif, de l'académie de football, de la TV sportive et des aménagements extérieurs (Mairie de Rosso) |
| Mars 2021 | * Étude d'aménagement des berges du fleuve Sénégal a Rosso, APS et APD (Mairie de Rosso) |
| Janvier 2021 | * Projet d'aménagement de l'entrée de la ville de Nouadhibou (Zone franche NDB - CREA) |
| Décembre 2020 | * Projet de réhabilitation extension de l'hôpital Hamed Ben KHALIFA (HHBK - CREA) |
| Novembre 2020 | * Projet de construction d'une salle omnisport de 6.000 places à Nouakchott (MEJS) - MHUAT - CREA) |
| Octobre 2020 | * Projet de mise à niveau des stades Cheikha BOIDIYA et du stade olympique en vue de coupe d'Afrique des nations U-20 (FMF - MHUAT - CREA) |
| Septembre 2020 | * Projet de construction et d'Aménagement du centre de conférences des Armées (EMGA - CREA) |
| Juillet 2020 | * Projet de construction d'une clinique de 120 lits R+4 avec sous sol 2.400 m ² couverts (CREA - ESSAVA clinique) |
| Juin 2020 | * Projet de construction de l'université du Tagant à Tidjikja 236.000 m ² - maitrise d'œuvre conception architecturale, 1 ^{er} prix concours international d'architecture (MHUAT) |
| Mai 2020 | * Projet de construction du siège de l'assemblée nationale 75.000 m ² - maitrise d'œuvre conception architecturale, 2 ^{ème} prix concours international d'architecture (MHUAT) |
| Avril 2020 | * Projet de réhabilitation extension et de mise aux normes FIFA afin de pouvoir accueillir des compétitions internationales RAMDANE de Rosso (CREA - Ministère des Sports) |
| Mars 2020 | * Projet de réhabilitation extension du siège social de la société RIMGAZ à Sebkh, Nouakchott 3.600 m ² couverts, un immeuble R+3 (CREA - RIMGAZ) |



CURRICULUM VITAE

- Février 2020 * Projet de construction d'un complexe écotouristique ESSELAM Limited à Tanit, Nouakchott (CREA - ESSELAM Limited)
- Février 2020 * Etude pour le classement des villes anciennes de Tidjikja et d'Atar sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (CREA - CONSERVATION NATIONALE DU PATRIMOINE)
- Janvier 2020 * Projet de construction d'un hôtel 4 étoiles de 30 chambres et 5 suites 4.500 m² couverts et résidences privées à la baie du repos, Nouadhibou, (CREA - SKI)
- Decembre 2019 * Projet de construction d'un complexe touristique « Timiris Golf & Resort », hôtel 4 étoiles, bungalow, centre commercial, hall d'exposition, hippodrome, station de jet ski, espaces commerciaux, centre d'expositions, parc d'attraction, parking etc. (CREA - MON)
- Novembre 2019 * Projet de réaménagement du restaurant Crep'house à Nouakchott (CREA - CREP'HOUSE)
- Octobre 2019 * Projet d'aménagements extérieurs du nouveau siège de la BCM et construction du musée de la monnaie (CREA - MCE - BCM)
- Septembre 2019 * Projet de construction d'un hôtel de 20 lits 1750 m² à Atar (CREA - SKI)
- Juillet 2019 * Projet d'extension et de mise à niveau de l'Aéroport International de Nouadhibou : construction de deux salons VIP (arrivée et départ), construction d'un hangar fret et aménagement de la zone de stationnement extérieur - parking véhicules de 100 places (CREA-SAM)
- Jun 2019 * Projet de construction d'une clinique de 120 lits R+4 avec sous-sol 2.400 m² couverts
- Mai 2019 * Projet de construction de la nouvelle entrée du terminal passagers de l'aéroport international Nouakchott - Oumtounsy, (CREA - AFROPORT)
- Avril 2019 * Elu président du Conseil International des Monuments et Sites (ICOMOS - Section Mauritanie)
- Mars 2019 * Projet de construction d'un compound diplomatique « gated community » composé de 20 villas haut de gamme, restaurant, piscine etc. pour une multinationale anglaise (CREA - AON)
- Sept. 2018 * Projet de construction d'un complexe composé des bureaux techniques de la ligue du siège de la fédération mauritanienne de football, d'un restaurant et de la boutique d'articles de sport de 2.500 m² de surface globale au stade Cheikha Boidiya à Nouakchott, - maîtrise d'œuvre conception architecturale, études techniques (CREA - Fédération mauritanienne de football)
- Mai 2018 * Projet de construction du siège de la banque nationale de Guinée (Conakry) R+16, 9.000 m² RDC, agence de la banque, étages supérieurs planchers de bureaux et appartements, sous sol pour les parkings et locaux techniques - maîtrise d'œuvre conception architecturale, études techniques (CREA - BNM)
- Fév. 2018 * Projet de construction de l'aciérie Hadid Chemal dans la zone industrielle de Nouakchott hangar de 1.496 m² et annexes, administration, réfectoire, dortoir, mosquée et infirmerie - maîtrise d'œuvre conception architecturale, études techniques et suivi (CREA - HDA)
- Decembre 2017 * Projet de construction de l'immeuble HDA de commerce, de bureaux et d'appart' hôtel, R+15, 15.300 m² - maîtrise d'œuvre conception architecturale, étude de faisabilité et montage financier (CREA - HDA)
- Aout 2017 * Projet de construction du siège régional de la caisse nationale d'assurance maladie à Nouadhibou, R+1 1.200 m² - maîtrise d'œuvre conception architecturale, études techniques et suivi des travaux (CREA - CNAM)
- Juillet 2017 * Projet de construction de l'immeuble SAMSUNG à Nouakchott, R+4 avec sous sol 3.000 m² - maîtrise d'œuvre conception architecturale et études techniques (CREA - INFOLOG)
- Avril 2017 * Elu président de l'Ordre Mauritanien des Architectes (OMA)
- Mars 2017 * Projet de construction d'un complexe sportif (nouveau Racing club) à Nouakchott, 4500 m² - étude d'avant-projet (RCN - CREA)
- Février 2017 * Projet de construction d'une piscine semi olympique de 10m x 25m et ses annexes au plateau sportif du lycée français - étude d'avant-projet (LFTM - CREA)
- Janvier 2017 * Projet de construction d'une salle polyvalente et ses annexes de 500 m² au lycée français Theodore MONOD à Nouakchott - Etude d'avant-projet (LFTM - CREA)
- Decembre 2016 * Projet de construction d'une salle de sports de 1.200 m² à l'état-major général des armées à Nouakchott (EMGA - CREA)
- Sept/Oct. 2016 * Projet de construction d'une villa de passage au profit de l'Etat-major Général des armées (EMGA), R+1 à Kiffa - 500 m² couverts (EMGA - CREA)
- Aout 2016
- Juillet 2016

CURRICULUM VITAE

- Jun 2016 *Projet de construction du siège de l'agence nationale de l'aviation civile (ANAC), R+4 à l'aéroport international – Nouakchott Oumtounsy, 3845 m² (CREA - ANAC)
- Avril 2016 *Projet de construction de la grande mosquée de Nouakchott et ses annexes, complexe islamique, hélicoptère, musée, locaux ablutions, commerces, pavillon VIP, logement, parking, esplanade, minaret de 100 m de haut 33.000 m² (CREA - NMW - MHUAT)
- Janvier 2016 *Projet d'aménagement et de construction d'un complexe culturel et éducatif à Atar (Mauritanie), Mosquée, école, collège, école, coranique, logements, terrains de sport, (CREA - Groupe AON)
- Novembre 2015 *Projet d'aménagement d'une technopole, d'une zone franche et une plateforme touristique et d'infrastructures de la zone de l'aéroport international Nouakchott Oumtounsy, (CREA / KLM architectes - Maroc)
- Septembre 2015 *Projet de construction d'un hôtel 4 étoiles de 120 chambres à l'aéroport international Nouakchott Oumtounsy, 8500 m² (CREA / Asmi Group)
- Aout 2015 *Projet de construction d'un terminal pour aviation générale et l'aménagement de salons VIP (ainsi qu'un parking au nouvel aéroport international de Nouakchott (CREA - SAM)
- Juillet 2015 *Projet de construction de trois agences BNM à Nouakchott Taïba, MOD. MAEC (CREA / BNM)
- Juin 2015 *Projet de construction des annexes de la sécurité et de l'entrée de l'ambassade des USA à Niamey (Niger) - (CREA / GECOPA/ Fellgroup USA)
- Mars 2015 *Projet de construction d'une agence BNM, Rte de Nouadhibou à Nouakchott (CREA / BNM)
- Janvier 2015 *Elaboration des PIP 2014 des 37 communes rurales de la zone A éligibles au Programme National Intégré d'appui à la Décentralisation, au Développement Local et à l'Emploi des Jeunes (conception de marchés, hôtel de villes, écoles, centre de santé etc. (PNIDDLE) (CREA - BUMEC - PNIDDLE)
- Novembre 2014 *Projet de construction d'un centre commercial à Nouakchott (CREA - BNM)
- Juillet 2014 *Projet d'aménagement d'une opération immobilière de 700 logements sociaux à Nouadhibou (CREA - SGIS)
- Juin 2014 *Projet de construction du siège du PNBA à Chami, 1.245 m², études architecturales et techniques (CREA - GFC group – PNBA – KFW)
- Mai 2014 *Projet de construction de la grande mosquée de Nouakchott 15.000 fidèles. 18.000 m² couverts (études architecturales). (MHUAT – MET – NMW- CREA)
- Avril 2014 *Projet de construction d'une clinique privée de 100 lits R+4 sise avenue Jamal Abdenasser de 8.000 m² couverts. (Groupe AON – CREA)
- Mars 2014 *Projet de construction de l'aéroport militaire, de l'état-major de l'armée de l'air et de la base aérienne. 14.500 m² (poste de commandement, bureaux, réfectoire, mess hangar avions, hélicoptère et aires de stationnement avions. (Etat Major des armées - MET - NMW - CREA)
- Février 2014 *Projet de construction du centre médical de la CNAM capacité 75 lits d'hospitalisation à la place de la polyclinique centrale de Nouakchott. 6.500 m² couverts. Etudes architecturales et techniques – Suivi des travaux. (CNAM – CREA)
- Janvier 2014 *Projet de construction d'une agence de la BCM et les logements de fonctions 1200 m² à Zouerate. (Banque centrale de Mauritanie – CREA)
- Décembre 2013 *Projet de construction des trois agences bancaires BNM à Nouakchott (Arafat, Sebkhia et Tensoueillem). (BNM – CREA)
- Novembre 2013 *Projet de construction d'un hôtel 4 étoiles de 32 chambre, 6500 m² à Rosso. Groupe BNM
- Octobre 2013 *Projet de construction de 500 logements à Nouadhibou (études de faisabilité technique et financière) – (Groupe SGIS – CREA)
- Septembre 2013 *Projet de réhabilitation du siège du groupe AON à Nouakchott 3.250 m² études architecturales et techniques – suivi des travaux). (Groupe AON – CREA)
- Juin 2013 *Projet de construction des deux agences bancaires BMCI à Boghé et Tintane. (BMCI-CREA)
- Mars 2013 *Projet d'aménagement urbain de l'ancien aéroport 680 ha (CREA – KLM Architects Maroc)
- Février 2013 *Projet de construction d'un immeuble résidentiel et de commerce R+4 au profit de la BNM (APS – APD – DCE). Banque Nationale de Mauritanie. (BNM - CREA)
- Janvier 2013 *Projet de construction du siège de la BCM R+18 à Nouakchott, mission complète de maîtrise d'œuvre études architecturales et techniques – suivi des travaux (STUDI – CREA)
- Décembre 2013 *Projet de construction d'un chantier naval au banc d'Arguin. Etudes architecturales et techniques. Dossier d'appel d'offres (CREA – PNBA)

CURRICULUM VITAE

- Novembre 2012 *Concours de la grande mosquée de Nouakchott, capacité 15.000 fidèles, (MHUAT/CREA)
- Octobre 2012 *Projet de construction d'écoles primaires type en Mauritanie, 1500 m² Dossier d'appel d'offres (CREA - MHUAT)
- Août 2012 *Projet de construction de 2 agences d'Attijari Bank Mauritanie (Ksar et Arafat). Etudes architecturales et techniques. (CREA - ABM)
- Juillet 2012 *Projet de construction de 600 logements à Zouerate. Etudes d'avant-projet détaillé, plan d'aménagement, plans types de logements et estimations. (SNIM/ISKAN/CREA)
- Juin 2012 *Projet de construction de postes de santé, de logements d'instituteurs au banc, de réfectoires d'Arguin. Etudes architecturales et techniques. Dossier d'appel d'offres (CREA - PNBA)
- Janvier 2012 *Projet de construction de deux agences BMCI à Nouakchott et Nouadhibou, maîtrise d'œuvre complète (conception architecturale, études techniques et suivi des travaux) (CREA - BMCI)
- Janvier 2012 *Projet de réaménagement de l'agence centrale et ravalements des façades extérieurs de l'immeuble de la BMCI maîtrise d'œuvre (conception, études) - (CREA - BMCI)
- Décembre 2011 *Projet de construction du siège 6.500 m² et d'une agence type de la caisse Nationale d'Assurance Maladie 120 m² (CNAM) à Nouakchott. Maîtrise d'œuvre complète : conception architecturale, études techniques et suivi des travaux. (CNAM/CREA)
- Novembre 2011 * Projets de réhabilitation de locaux devant abriter une agence BMCI au marché de la capitale, études architecturales et techniques, suivi des travaux - (CREA - BMCI)
- Novembre 2011 * Projet de construction du nouvel aéroport de Nouakchott, réalisation de l'APS des études architecturales des différents ouvrages (terminal, pavillon présidentiel, tour de contrôle, hangar fret, hangar maintenance, administration, protection civile, aménagements extérieurs et parkings), présentation du projet à la présidence de la république en vue de la signature de la convention entre l'état mauritanien et la société Najah Majors Works (NMW)
- Octobre 2011 * Concours national d'architecture pour la réalisation d'un immeuble de bureaux et de services (SNIM) à la place des anciens blocs rouge 14 niveaux (R+12) - Projet primé (2^{ème} prix) - (CREA - SNIM)
- Septembre 2011 *Projet de construction du siège du patronat à Nouakchott immeuble de 10 niveaux, sous-sol, RDC +8, 9.500 m²- (UNPM - CREA)
- Août 2011 * Projet de réhabilitation extension d'une structure d'accueil de 6780 m² (études architecturales et techniques) (EMN - CREA)
- Juillet 2011 * Projet d'aménagement de la plaine de la jeunesse et de réhabilitation de la maison des jeunes à Nouadhibou (terrains de sport, amphithéâtre en plein air, parc d'attraction) (EXPOFISH - CREA)
- Juin 2011 *Projet de construction d'un ensemble résidentiel de 40 logements, 22 appartements et 30 commerces à Nouadhibou (études architecturales et techniques achevée) - (SGIS - CREA)
- Mai 2011 *Projet d'extension de l'aéroport de Nouadhibou extension de la salle arrivée et départ, construction locaux rayons « x » (CREA - SAM)
- Avril 2011 *Projet de construction d'un hôtel 5 étoiles de luxe de 120 chambres R+11 à Nouakchott, études de faisabilité architecturales, techniques, financières et environnementale (EMN - CREA - KLM)
- Mars 2011 *Projet de construction d'un immeuble de R+16, de bureaux et de services de 18.000 m² avec deux niveaux de sous-sol, maîtrise d'œuvre globale (études architecturales et techniques dossier de consultation d'entreprises achevés) (Awqaf, BID, CREA).
- Février 2011 * Projet de construction du siège du PNBA et réhabilitation des infrastructures du parc dans 8 villages, maîtrise d'œuvre complète (études architecturales et techniques) - (AMEXTIPE - PNBA - CREA).
- Septembre 2010 *Projet de réhabilitation extension du pavillon présidentiel et réhabilitation de l'ancienne aérogare de Nouakchott en pavillon ministériel - VIP de 3500 m², maîtrise d'œuvre complète (études architecturales et techniques achevées) (SAM - MHUAT - CREA)
- Août 2010 *Concours national pour la conception architecturale des locaux de l'ENA à Nouakchott. (résultats non proclamée)
- Juillet 2010 *Projet de construction d'un poste de commandement à l'état-major national de 5500 m², maîtrise d'œuvre complète (travaux achevés), (EMN - CREA)
- Juin 2010



CURRICULUM VITAE

- Mai 2009 * Concours national d'architecture pour la conception architecturale d'un pôle financier à Nouakchott, Ministère des finances – ministère des affaires économiques et du développement – commissariat aux investissements). Projet primé
- Avril 2009 * Projet de construction d'une école de santé à Kiffa de 600 m², études architecturales et techniques, suivi techniques des travaux (CREA – ONG espagnole ENFERMAS)
- Mars 2009 * Projet de construction d'agences bancaires de la BNM à Kiffa et Aïoun, de 600 et 450 m², études d'exécution et de marché achevées (CREA – BNM)
- Février 2009 * Projet de construction de l'aéroport de Zouerate (1200 m²), études d'avant-projet, terminal-passagers, (CREA – SAM)
- Janv. 2009 * Assistance technique à la maîtrise d'ouvrage pour le schéma directeur de l'aéroport international de Nouakchott et l'extension de l'aéroport, phasage, financement. (CREA - SAM)
- Juin 2009 * Maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction d'un immeuble de R+25 à Nouakchott (Commerces, Bureaux, Appart hôtel, spa et restauration, 45.000 m² couverts.
- * Assistance technique à la direction de l'urbanisme (ministère de l'habitat et de l'urbanisme) pour la confection de loi, des textes réglementaires, aspects institutionnels, des termes de références, de codes et évaluations d'études urbaines réalisées par d'autres cabinets (aménagement du littoral, de la zone du palais des congrès, de la technopole, des zones industrielles (durée 1 an)
- Mars 2009 *Projet de construction d'un immeuble multifonctionnel (Commerces, bureaux et appartements) de 12 étages (études de faisabilité technique et financière)
- Avril 2008 *Projet de construction d'un complexe hôtel, 5 étoiles de 15 étages et d'un immeuble de bureaux de 21 étages 35.000 m² (études de faisabilité technique et financière)
- Février 2008 *Projet d'un ensemble résidentiel et de terrains viabilisés (KLM – MIXTA Mauritanie)
- Décembre 2007 *Projet d'aménagement du centre-ville de Nouakchott – Diagnostic et état des lieux, plan d'aménagement, règlement d'urbanisme, reprise des textes réglementaires, aspects institutionnels. (DIRASSET international - CREA).
- Septembre 2007 * Projet de réhabilitation extension des locaux de la société Nationale d'Importation et d'Exportation SONIMEX- études préliminaires, avant-projet, dossier d'exécution, DAO et suivi techniques des travaux (CREA – SONIMEX)
- Juillet 2007 * Projet renforcement réhabilitation du secteur de la justice en Mauritanie, assistance technique à la maîtrise d'ouvrage réhabilitation des palais de justice d'Aleg, d'Atar, de Nema, de Nouakchott et de Rosso (rapport d'identification et de définition de projet, dossier d'exécution, dossier d'appel d'offres). DAO lancé. (UE - ECO3 – HOUËSSOU – OLLE KAM)
- Mai 2007 * Projet de construction d'un hôpital régional à Tintane, 2.500 m², études architecturales et techniques – (AMEXTIPE – PASN).
- Avril 2007 * Etudes pour une meilleure exploitation du patrimoine immobilier du groupe AON
- Mars 2007 Fiches signalétiques, fiches synoptiques et fiches technico – financière de projet
- Fév. 2007 * Projet d'extension des hangars de production et de stockage – 1.300 m², (Dossier d'exécution et suivi des travaux) - Pour la société FAMO Mauritanie S.A
- Janv. 2007 * Projet de construction d'un immeuble de bureaux 15 étages, 7.200 m², Groupe AON
- Etudes architecturales et techniques, Dossier d'exécution et d'appel d'offres.
- * Projet de construction d'un complexe de 5300 m², composé d'un amphithéâtre de 500 places, d'une salle d'opérations et d'une structure d'accueil de 40 chambres - Etudes architecturales et techniques Etudes architecturales et techniques - Dossier d'exécution (construction en cours) - B4 – EMN
- Déc. 2006 * Avant-projet pour un immeuble de bureaux de R+15, 12.000 m² planchers de bureaux, show-room, commerces, représentation etc. (études en cours) Pour le compte EKO A
- Nov. 2006 * Projet de construction de 24 postes de santé et réhabilitation de 5 centres de santé dans différentes localités du pays études architecturales et techniques AMEXTIPE
- Août 2006 * Projet de construction d'un immeuble de commerces et de bureaux R+8 de 8000 m²
- Août 2006 2 niveaux de commerces et 6 planchers de bureaux (études techniques en cours)
- *Projet de construction d'antennes du SECF à Tidjikdja et à Aleg, études architecturales et techniques (études achevées) - Pour le compte de l'AMEXTIPE
- Juillet 2006 * Projet de construction d'un hôtel de 32 chambres R+2 de 2350 m² (salle de conférences, chambres, suites, restaurants) - Pour le compte du groupe Sabah Hôtels
- Juin 2006

CURRICULUM VITAE

- Déc.2005 * Projet de réhabilitation et d'extension des locaux de la cour des comptes à Nouakchott – études architecturales et techniques suivi des travaux (2.500 m²) – **AMEXTIPE**
- Juillet 2005 * Projet de construction d'un économat type de 300 m² - Etudes architecturales et techniques – Dossier d'exécution - construction achevée - **B4 - EMN**
- Juin 2005 * Projet de construction d'un immeuble de 7.000 m² couverts (R+7) avec sous-sol à Nouakchott - Etudes architecturales et techniques (achevées) - **groupe ENNEJAH**
- Juin 2005 * Projet de construction de hangar abri véhicules de 900 m² à Jreïda - Etudes architecturales et techniques – Dossier d'exécution construction achevée - **B4 - EMN**
- Mai 2005 * Projet d'un marché pour les produits artisanaux à ACHRAM (Tagant) de 120 m² études architecturales et techniques – **Pour le PADDEM – COOPERATION FRANCAISE**
- Mars 2005 * Elaboration d'un manuel de maîtrise d'ouvrage pour les communes et projet de construction de l'hôtel de ville type dans l'Assaba et le Guidimakha (Guerou, Barkéol, Khabou, Daffort, Tachot et Ould Yengé) – Dossier d'exécution et Dossier d'appel d'offres – (travaux achevés). – **Pour le PADDEM – COOPERATION FRANCAISE**
- Août 2004 * Projet de construction de l'hôtel EZZA 42 Chambres et 03 suites – R+3 à Nouakchott, 2400 m² couverts – Etudes architecturales – Etude de faisabilité et Dossier d'exécution. - **Pour La société ECCREG**
- Avril 2004 * Projet de construction du siège de la B.N.M à Sélibaby – 270 m² - Etudes et suivi, construction achevée - **Banque Nationale de Mauritanie (B.N.M)**
- Avril 2004 * Projet d'extension des locaux de FAMO MAURITANIE – 150 m² Dossier d'exécution, construction. **CREA/FAMO**
- Juillet 2003 * Etude pour le classement de la ville d'Azougui sur la liste du patrimoine mondial comme site culturel cartographie et analyse de la structure urbaine (volet habitat et organisation spatiale), réalisation du plan de gestion. **En collaboration avec Pietro LOREANO (IPOGEA) (Italie) (IMRS - UNESCO).**
- Juin 2003 * Projet de construction d'une école d'Etat-major de 1.150 m² Etudes architecturales et techniques – construction achevée - **2^{ème} BUREAU – B4 - EMN**
- Janv. 2003 * Réalisation du programme de réhabilitation d'édifices publics (Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les communes d'Atar, d'Akjoujt et Zouerate – **(CREA – BUMEC)** pour le compte du PDU
- Juillet 2002 * Confection du dossier d'exécution, du dossier d'appel d'offres (D.A.O) et suivi du projet de restauration du musée régional à Atar – **ADRAR – Mauritanie. (PSVPCM - UNESCO - BANQUE MONDIALE - CF) - En collaboration avec Jean Louis CHARPENTIER – Château des Champs - (France)**
- Août 2002 * Réalisation du Dossier d'Appel d'Offres (D.A.O) et suivi du projet de restauration de la maison publique des manuscrits – (travaux achevés) – **(CCATB – PSVPCM – UNESCO) – En collaboration avec Xavier CASANOVAS – Ecole d'architecture de Barcelone.**
- Juillet 2002 * Projet de construction d'un ensemble de 100 logements au profit du personnel de la société. Etudes technico – financière – Dossier d'exécution. – **Ciment de Mauritanie**
- Mai 2002 * Projet de réhabilitation extension de la Wilaya de l'Assaba à Kiffa – (travaux achevés). **Pour le PADDEM – COOPERATION FRANCAISE**
- Avril 2002 * Conférence intitulée « l'architecture traditionnelle en Mauritanie, de l'oubli à la reconquête d'un patrimoine, pour une stratégie de conservation intégrée. » Centre International des congrès de Nouakchott, PSVPCM le 26, 27,28 mars 2002 – 10 pages.
- Mars 2002 * Projet de construction de l'hôtel de ville de Tiguent et réhabilitation extension des locaux de la wilaya du Trarza – Dossier d'exécution et Dossier d'appel d'offres – constructions achevées. – **Pour le PADDEM – COOPERATION FRANCAISE**
- Janv. 2002 * Projet de réhabilitation des locaux de Top Lait – Dossier d'exécution – **Pour le compte de Ciment de Mauritanie**
- Déc. 2001 * Projet de restauration de la maison des deux mondes en musée d'interprétation de l'île d'Arguin, Etude de faisabilité, (PNBA) – **Pour le compte du (P.N.B.A).**
- Oct. 2001 * Projet de construction du siège de Béton de Mauritanie – Dossier d'exécution. **Pour le compte de Ciment de Mauritanie**
- Juin 2001 * Projet de construction d'un immeuble EL KHAIMA CITY CENTER de 11.000 m² couverts (R+10) avec sous-sol à Nouakchott – Etudes et suivi partiel – (en chantier)

CURRICULUM VITAE

- Avril 2001 **Pour le compte du groupe ASML (réalisé)**
* Projet de réhabilitation et d'extension du centre de recherche d'Iwik au PNBA
- Fév. 2001 Etudes d'exécution (D.E) et confection du (Dossier d'Appel d'Offres (D.A.O).
Pour le compte du Parc National du Banc d'Arguin (P.N.B.A)
* Projet d'aménagement et de construction de cantonnements militaires (région et bataillon militaires) 7.500 m² couvert reproduit sur dix (10) sites sur l'ensemble du territoire.
- Août 2000 Conception et études d'exécution. Constructions achevées – **Génie militaire - EMN**
* Projet de construction d'un hôtel de 25 chambres et 5 suites, Restaurant – bar et salle de conférences (cercle des officiers) – 2.400 m² couverts. Conception et études d'exécution.
- Mai 2000 Construction achevée. - **Intendance – B4 - EMN**
* Projet de construction d'un marché de quartier composé de 120 boutiques, d'hangars d'étals et d'une administration. 1,100 m² - études d'exécution - **GTZ / Mairie de Nouakchott**
- Mars 2000 * **Projet d'aménagement de 3 structures d'accueil « campements » à Iwik, R'Keïss et Tenaloul**
- conception et études d'exécution
- Oct. 1999 **Pour le compte du Parc National du Banc d'Arguin (P.N.B.A)**
* **Projet de construction d'une unité de latrines et de douches au campement Ecotouristique du Parc National du Banc d'Arguin, Conception et études d'exécution - Pour le compte du Parc National du Banc d'Arguin (P.N.B.A)**
- Août 1999 * **Réhabilitation des locaux de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) de Nouakchott - Avant-projet - Etudes d'exécution et suivi - Pour le compte de l'AMEXTIPE**
* **Projet de sécurité des résidences de l'Ambassadeur et des conseillers de la délégation de la commission européenne à Nouakchott – études d'exécution technique**
- Juillet 1999 **Pour le compte de la C.E.E**
* **Projet de réhabilitation et d'extension des locaux de l'ambassade de la Commission européenne à Nouakchott – Phase d'A.P. S - Pour le compte de la C.E.E**
- Juin 1999 * **Conception et dossier d'exécution de bornes fontaines à Nouakchott– Etudes d'exécution - Pour le compte de l'AMEXTIPE**
- Mars 1999 * **Conception d'un Palais de Justice à Kiffa – 880 m²- Etudes d'exécution et D.A.O. Pour le compte de l'AMEXTIPE et du Ministère de la Justice – Mauritanie.**
- Mars 1999 * **Conception de l'ambassade du Nigeria à Nouakchott chancellerie et logements des diplomates – Etudes de faisabilité - Top Technology – Ambassade du Nigeria**
- Févr. 1999 * **Conception et dossier d'exécution de bornes fontaines à Nouakchott– Etudes d'exécution - Pour le compte de l'AMEXTIPE**
* **Projet de construction de l'Institut d'études arabes et Islamiques en Mauritanie 29.000 m² (Université AL Saoud – Arabie Saoudite) – étude de faisabilité.**
- Janv. 1999 **Pour le compte du groupe ASML**
* **Etude de restauration du minaret de la mosquée d'Ouadane. Etude de faisabilité**
- Sept. 1998 **Pour le compte de la FNSVA**
* **Etude sur l'éventuel de classement de la ville d'Aoujeft sur la liste du patrimoine Mondiale. Cartographie, étude urbaine diagnostic des équipements publics. Pour le compte de la FNSVA**
- Août 1998 * **Etude du programme urbain de référence pour les villes de Kaédi et Rosso (AMEXTIPE) – Rapport de synthèse**
- Juillet 1998 * **Conception d'un Pôle Intégré de Développement (P.I.D) à Nouakchott, 780 m² (AMEXTIPE – SECF) - Conception et études d'exécution.**
- Janv. 1998 * **Réhabilitation des locaux de la société Ciment de Mauritanie – Dossier d'exécution Pour le compte de Ciment de Mauritanie**
- Déc. 1997 * **Projet de construction d'un hôtel de 8 niveaux R+6 avec sous – sol – Etudes architecturales – dossier d'exécution – Ouagadougou - BURKINA FASO**
- Oct. 1997 * **Etude du programme urbain de référence pour les villes de Nema et Aïoun (MT Architecte – AMEXTIPE) – Rapport de synthèse**
- De Mai 1994 à Déc. 1996 * **Conception de 2 jardins d'enfants de 810 m² à Nouakchott (BOEB.TP – AMEXTIPE – SECF) – Etudes architecturales.**
- Déc. 1996
- Oct. 1996 - **Urbanisme & Aménagement (URAM – Tunisie)**
* **Chargé d'études d'architecture, d'urbanisme & d'aménagement**



CURRICULUM VITAE

Juillet 1996	* Aménagement du front de mer de Mahdia (11 Ha)
Mai 1996	(Municipalité de Mahdia – Ministère de l'Équipement et de l'Habitat).
Avril 1996	* Projet d'un ensemble d'habitat social à l'Aouïna Nord (50 Ha)
	(Agence Foncière de l'Habitat - A.F.H)
Janv. 1996	* Plan d'aménagement de Carthage – Sidi Bou Saïd (Municipalité de Carthage)
	* Etude d'aménagement de la zone industrielle de Sfax Thyna
	(Agence Foncière Industrielle - A.F.I)
Déc. 1995	* Plan de restructuration et de Rénovation Urbaine de la Goulette (Programme d'habitat et d'équipements – (Agence de rénovation et de réhabilitation Urbaine – A.R.R.U)
	* Etude de la réhabilitation de l'habitat vétuste et insalubre en Tunisie – (Ministère de l'équipement et de l'habitat).
Oct. 1995	- Réalisation de l'atlas de la ville de Mahdia (Tunisie).
	- Plan de sauvegarde du centre de sidi Bou Saïd (état des lieux et recommandations)
	- Participation à l'élaboration du schéma directeur de Tunis (URAM –BRAMMAH).
	- Aleppo Old Center Conservation Office (Alep – SYRIE)
	* Aménagement de l'axe « Qadi Askar »

Principales activités et responsabilités

- Secrétaire général** de l'ordre Mauritanien des Architectes (OMA), (2013–2015)
- Président** de l'Ordre Mauritanien des Architectes (OMA), (2017–2019)
- Président** du Conseil International des Monuments et Sites (ICOMOS – Mauritanie) depuis mars 2019
- Président** de l'ONG « Afric Eco Logis » Architecture et Urbanisme durables en Mauritanie depuis 2014
- Architecte conseil** de l'Etat-major des forces armées mauritaniennes depuis février 2000
- Architecte en Chef** du projet de construction de l'Aéroport International de Nouakchott (2011–2016)
- Président** du club de football ASC Teyaret depuis septembre 2020

Nom et adresse de l'employeur

CREA Aménagement Sarl, (Founder & CEO)
Siège social : (Atelier & Bureaux) : 6, Avenue Charles DE GAULLE Immeuble Comequip - Teyragh Zeïna, BP 441 – Nouakchott – Mauritanie.
Téléphone : +222 45 25 90 11 / 25 03 78 55 – **Télécopie :** +222 45 25 89 19
Email: creaamagementsarl@gmail.com & contact@creaamenagement.com
Web site: www.creaamenagement.com

Type ou secteur d'activité

Architecture – Design – Urbanisme

STAGES DE FORMATION

Juin 2006	
Mars 2006	* Séminaire avancé sur l' architecture bioclimatique en méditerranée , Elaboration d'un guide sur l'architecture méditerranéenne du 08 au 15 juin 2006. AZAHAR, AECl, ACCD, Institut Catalan de l'Energie, Generalitat de Catalunya – Barcelone - (Espagne)
Juin 1995	* Séminaire de formation Rehabimed en Réhabilitation et action sociale de l'architecture méditerranéenne du 27 mars au 03 avril. Union Européenne, Euromed Héritage, AECl, CMEM, Col-legi d'Aparelladors Arquitectes Tecnicos de Barcelona – Ecole d'Avignon - Marrakech (Maroc)
Juin 1994	* Stage de Formation en Aménagement et Gestion Urbaine , restructuration urbaine, habitat dégradé Med Campus - Institut Universitaire de Venise – C.E.E (Maroc – Syrie – Belgique)
Juillet 1990	* Stage à l'Agence d'architecture groupe 7 - Hédi DERBEL – Tunis (TUNISIE)
	* Stage à la D.B.H.U Ministère de l'équipement et des transports - suivi du chantier du centre de formation professionnel pour les sortants des Mahadras – Nouakchott (Mauritanie)

Aptitudes et compétences personnelles

Autre(s) langue(s)

CURRICULUM VITAE

Autoévaluation Niveau européen (*)	Arabe,		Parler		Ecrire	
	Comprendre		Prendre part à une conversation		S'exprimer oralement en continu	
Français	Ecouter	Lire				
Anglais						
Espagnol	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui
Aptitudes et compétences organisationnelles	Oui	Oui	Passable		Passable	Oui
	Oui	Oui	Passable		Passable	Oui
Aptitudes et compétences techniques	Prise d'initiative, animer et organiser un travail collectif de groupe					
Aptitudes et compétences informatiques	CAO – DAO, image de synthèse, aquarelle, perspectives					
Aptitudes et compétences artistiques	Logiciels graphiques (AUTO CAD 2016, ARCHI CAD 21, Revit 2018, Lumion 8, Photoshop. Logiciels de bureautiques (Word, Excel, Power Point).					
Autres aptitudes et compétences	Peinture, aquarelles					
Permis de conduire	Pratique régulièrement le football, le tennis, la natation et l'équitation					
RECHERCHES & PUBLICATIONS	Titulaire d'un permis de conduire type voitures légères					
Juin 1993						
Mars 1995						
Mai 1995						
Juin 1995	* Membre du Groupe de Recherche sur la Sauvegarde des Villes Anciennes de l'Adrar : (Université d Tunis – Université de Nouakchott – CNRS de Paris)					
	* Croissance urbaine et centre-ville : Quel centre pour Nouakchott pour le XXIe siècle ? Réflexion sur la rénovation du quartier des « Blocs » (URAM –Tunis – 1995)					
	* Noyau ancien devenu centre de ville : le Ksar d'Atar destinée à la lisière de la ville (thèse de troisième cycle d'architecture et d'urbanisme ITAUT 1994)					
Février 1996	* Intervention des habitants dans la sauvegarde de la ville de Chefchaouen					
Oct. 1996	Stage sur la réhabilitation dégradée : (Maroc 1995 –Med Campus – Union européenne – Université de Venise)					
Janvier 1997	* Patrimoine, vocabulaire architectural et changement culturel au Maghreb : Le cas des villes de l'Adrar en Mauritanie : 10 pages - (Cours de Tunis – 1995 – Tunisie).					
	* Mauritanie : le Minaret d'Ouadane, un monument en péril.					
Mars 2002	Proposition de restauration – (Recherche à l'INP 1996)					
	* Croissance urbaine et phénomène d'habitat spontané dans les villes Mauritaniennes : le cas de Nouakchott. Abstract de mémoire de D.E.A d'urbanisme et d'aménagement urbain.					
Sept. 2002	Recherches en cours (E.N.A.U – Tunisie)					

CURRICULUM VITAE

Février 2003

* **Conférence intitulée « l'architecture traditionnelle en Mauritanie, de l'oubli à la reconquête d'un patrimoine, pour une stratégie de conservation intégrée. »** Centre International des congrès de Nouakchott, PSVPCM le 26, 27, 28 mars 2002 – 10 pages.

Avril 2004

* **Habitat & écologie** : salubrité, hygiène et respect de l'environnement. Recherche pour un habitat Imraguen intégré dans la région du Banc d'Arguin. (CREA – DAUM)

Nov. 2005

* **Edifices militaires en Mauritanie** : Essai d'inventaire et d'analyse d'un patrimoine architectural (Créa Aménagement – Etat-major National – IMRS)

Fév. 2006

* **Urbanisme et patrimoine** : Centres anciens et planification urbaine – le Ksar d'Atar : misère et euphorie

* **Villages et demeures Soninkés du Guidimakha** – Structure urbaine et typologie de l'habitat

* **Recherche pour un prototype de logement économique et écologique en zone rurale** (brique de terre ou pierre, énergie solaire, conception bioclimatique, main d'œuvre locale). Sites d'expérimentation, ADRAR & GUIDIMAKHA

Signature de l'intéressé

MBAYE Oumar Mamadou

Tel : +222 46 70 49 60

Email : mbayeoumar@gmail.com

ETAT CIVIL :

- Né le 24 décembre 1982
- Nationalité : Mauritanienne
- Situation: Marié

Curriculum Vitae

PRINCIPALES QUALIFICATIONS

Ingénieur expérimenté avec une solide expérience dans la conception, le contrôle technique et suivi de projets de construction à caractère immobilier ou industriel.

Coordination de toutes les phases liées à la réalisation d'un ouvrage : études préliminaires, avant-projet sommaire (APS), avant-projet définitif (APD), etc.

Encadrement d'équipes pluridisciplinaires composées notamment d'architectes, d'ingénieurs

Maîtrise de la réglementation technique : DTU, BAEL 91, PS92, CM66 et Add 80, NV65, Avis Techniques CSTB, EUROCODES

Maîtrise de l'outil informatique, connaissance approfondie des logiciels de bureautique (WORD, EXCEL, POWER POINT et quelques notions en MS PROJECT.

Maîtrise de l'AUTOCAD, ARCHICAD et REVIT

Maîtrise du logiciel Robot Structural Analysis (RSA)

Connaissance pratique des logiciels Tekla , Arche, RIDO et STI

FORMATIONS

Formation Académique :

- 2008-2009 : Ecole de Spécialisation d'ingénieurs : ISBA-TP de Marseille
Diplôme de *Spécialisation d'ingénieur en Structure & Ouvrages d'Art (BA-BP)*
- 2004-2007 : Ecole Supérieure Polytechnique de Dakar -Dakar (Sénégal)
Diplôme d'ingénieur en génie civil
- 2002-2004 : Institut Supérieur des Bâtiments et Travaux Publics (ISTP) -Marrakech (Maroc)
Diplôme de technicien supérieur en génie civil
- 1999-2002 : Lycée El hadj Omar Tall de Nouakchott : Bac scientifique

Formations Complémentaires :

- 2008-2014-2017 : Formations dispensées par le Bureau SECO (Belgique) sur les thèmes suivants
Eurocodes -contreventement des IGH -calcul au vent selon les eurocodes, calcul des pylônes
Formateur : Bernard Pira, expert SECO

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Jun 2021 A nos jours : Directeur General de la Société SCIC Ingénierie

Octobre 2010- Mai 2021: Ingénieur chef de projets au bureau de contrôle COTEM (Nouakchott)

Mai 2009 -Octobre 2009 : Ingénieur de Structure à la Société d'Ingénierie SEBA
MEDITERRANEE Aix-en- Provence (France) :

Décembre 2007- Octobre 2008: Ingénieur de contrôle technique au bureau COTEM (Nouakchott) :

- Contrôle technique de solidité par vérification des plans d'exécution et des notes de calculs,
- Vérifications réglementaires en sécurité incendie pour la protection des personnes et des biens,
- Eudes des ouvrages et suivi technique.
- Assistance technique à la réalisation.

Avril 2007-Décembre 2007 : Société Sylla Trading Corporation BTP (STC BTP) -Dakar -Sénégal
Poste : responsable des études techniques :

- Concepteur et calculateur (élaboration des plans d'exécution et des notes de calcul), mission d'études APS, APD, DCE, CPTP et DQE et mission d'assistance chantier au MOD, OPC et suivi d'exécution.

Septembre 2006 -mars 2007 : BET Maty Ingénierie et Consultance (MIC BTP) –Sénégal
Poste : concepteur et calculateur

- Concepteur et calculateur des structures en béton et métal (élaboration des plans d'exécution et des notes de calcul), mission d'études APS, APD, DCE et DQE.

Mars -Août 2006 : BET Manivar BTP –Dakar-Sénégal

- Mission principale : conception, calcul de structures de bâtiment en béton (élaboration des plans d'exécution et des notes de calcul).

Avril 2004 -mai 2004 : Stage au BET Atlas Etudes (Marrakech – Maroc)

- Mission principale : suivi de chantier.

Projets (Missions réalisés : Etudes - Contrôle et Suivi) :

- Projet de construction de l'Hôpital Régional d'Aleg- 13 500m²
- Projet QATARI de Ghanim AL Khadeife au Pk13 sur la route de Nouadhibou – Construction de 52 Villa de Luxe en bordure de mer avec 02 Hôtels 4 et 5*
- Projet de construction du siège de la banque el Amane - R+3
- Projet de construction d'un centre d'affaires à Nouadhibou- R+3
- Projet de construction du siège de la SOMELEC au Ksar - R+4
- Projet de construction Marché El Khayr-20000 m²
- Projet de construction du centre commercial Arfat-14 000 m²
- Projet de construction de l'immeuble SIGEP en face de l'ambassade de France – R+4
- Projet de construction de 200 logements sociaux en zone sismique à Djibouti
- Projet de construction de l'ambassade d'Algérie à Nouakchott
- Projet de construction et d'extension de l'usine de savon de la Guinée Conakry
- Projet de Réhabilitation et de l'extension du siège de la banque BAMIS au Ksar
- Projet de construction de l'usine d'acièrè MADID ECHEMAL sur la rote du port de Nouakchott
- Projet de construction d'une usine de décorticage de riz à Rosso pour le compte la société Wafa
- Projet de construction de l'usine SIPAM à Nouakchott pour le compte la société Wafa
- Projet de construction du Marché de la capitale R+2 pour le compte de BIS TP à Nouakchott
- Projet de construction du Marché de Justice R+2 pour le compte Wafa
- Projet de construction d'un Hôtel SHERATON - 5* R+6 avec sous-sol pour le compte de la SNIM à Nouakchott.
- Projet de construction de deux projets d'immeuble à usage d'habitation sur la route de Nouadhibou pour le Compte de la Société HOREB
- Construction de l'hôtel SONEF 5* à Nouakchott
 - Projet de construction du nouvel Hôpital d'Atar pour le compte de la société COMESA.
 - Projet de construction du nouveau Hôpital de Selibaby pour le compte de la société DID.
 - Projet de construction et d'extension des Hôpitaux CHN et Mère et Enfant de Nouakchott
 - Projet de construction de deux immeubles R+9 à Nouakchott-Bâtiments Administratifs.
 - Contrôle des travaux de construction de la centrale hybride de Kiffa
 - Contrôle des travaux de construction du centre international de conférence Mourabitoune à Nouakchott
- Construction d'un réservoir de 2500m³-semi enterrée – AEP Aftout Chargui
 - Construction d'un Immeuble R+8 avec Sous-sol Pour le compte de DAMANE Assurance-NKTT
 - Construction d'un Immeuble R+9 Direction des Bâtiments-NKTT
 - Construction d'un Immeuble R+8 Hôtel KARAMA 4****
 - Projet de Construction du Pont de Tekane 200m de Portée
 - Projet de Construction du Pont de KAMOUR 100m de Portée
 - Projet de Construction de 06 Silos pour le compte de MPA
 - Projet de terrassement de la zone portière pour le compte MAERSK
 - Projet de Construction du nouveau campus Universitaire de Nouakchott
 - Projet de construction de deux réservoirs de 500 m³ au nouvel Aéroport International de Nouakchott
 - Projet de construction des Agences Bancaire de la BMS en Mauritanie
 - Projet de construction de l'Office Nationale de la Médecine du Travail
 - Projet de Construction de l'Ecole Supérieure Polytechnique Militaire à Nktt
 - Projet de Construction de l'Hôpital de Sélibaby
 - Contrôle des travaux de construction de la centrale hybride de Kiffa
 - Contrôle des travaux de construction du centre international de conférence Mourabitoune à Nouakchott
 - Contrôle des travaux de la centrale photovoltaïque 50MW de Nouakchott
 - Conception et calcul suivant les eurocodes d'un immeuble R+7 fondé sur pieux (usage

- bureaux) à Rabateau (Marseille).
- Etudes préliminaires et Elaboration d'un dossier de projet de viaduc pour le franchissement de la vallée de Maraize (France)
 - Maîtrise d'œuvre complète de deux ouvrages d'art (PIPO) à Martigues en environnement fluvial (France)
 - Projet de Construction d'une villa de Luxe R+ 1avec sous-sol fondée sur micro pieux à Saint Pierre Martigues (France)
 - Construction de l'immeuble EL MALICK R+7 à Dakar Plateau à usage bureaux et commerces (Sénégal)
 - Construction du Quai de débarquement de Hann (Sénégal)
 - Construction de la Cite SIPRES au Cap des biches pour le compte de la société SIPRES-SA-Dakar
 - Construction du centre commercial de Mermoz-Dakar
 - Construction du Service Régional des Pêches de Matam (Sénégal)
 - Construction d'un laboratoire microbiologique des aliments à Dakar
 - Construction d'un immeuble R+3 dénommé TRYA à Yoff - Dakar
 - Construction d'un immeuble R+4 à la Médina - Dakar pour le compte SICS International
 - Reprises-en sous œuvre et Réhabilitation d'un immeuble R+3 à Hann Mariste (Sénégal)
 - Construction d'un complexe d'habitation dénommée SCI AIDARA.Dakar
 - Construction d'un immeuble R+4 à Dakar Plateau pour le compte d'Alexandre DIEDIOU.
 - Réhabilitation des salles de classes de l'ESP de Dakar
 - Construction de la station d'eau pluviale d'HLM Nimzat-Dakar
 - Construction d'une mosquée à Touba
 - Réhabilitation des logements des médecins militaires pour le compte de l'Hôpital principal de Dakar.
 - Projet de construction de la Faculté des Sciences et Techniques de Nouakchott
 - Projet de construction d'un parking administratif en charpente métallique de 10000m2
 - Projet de Construction d'un immeuble R+7 avec sous-sol pour le compte de Mr Ahmed o/ Salem.
 - Construction de 3500 m2 de hangar d'entreposage des entrepôts maliens en Mauritanie (EMAMAU)
 - Projet immobilier pour la construction de 2 immeubles R+2 pour le compte de MIXTA-NKTT
 - Construction du Nouveau Siège de la Direction Générale de la Sureté Nationale à Nouakchott (DGSN)
 - Immeuble R+4 avec un sous-sol.
 - Projet de construction de l'Etablissement Qatara-Mauritanien pour le Développement Social (EQMDS)
 - Projet d'extension de la société NAMIA construction de Hangars et de chambre froide
 - Projet de construction du siège de la Société Nationale de l'Eau à Nouakchott (SNDE) immeuble R+3.
 - Projet de construction du futur campus universitaire de Nouakchott
 - Projet de construction de la prison civile d'Aleg
 - Projet de construction de la grande mosquée de Tintane
 - Construction des Ouvrages d'art (PICF) sur la route Rosso-Lexeiba
 - Construction des Ouvrages d'art (PICF) sur la route .Mbout-Sélibaby
 - Ouvrages d'art des routes Nema-Amourj et Nema-Bangou

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

	Lu	Écrit	Parlé
Français	Excellent	Excellent	Excellent
Arabe	Bien	Assez bien	Assez bien
Anglais		Assez bien	Assez bien

A

CURRICULUM VITAE

Nom : DIENG
Prénom : EL HADJI IBRAHIMA
Date et lieu de naissance : 16 - 10 - 1972 à PIKINE
Profession : INGENIEUR EN GENIE ELECTRIQUE
Nationalité : SENEGALAISE
Situation familiale : MARIE (une femme : une fille)
Taille : 1.80m
Langues parlées : FRANÇAIS, WOLOF
Niveau d'études : DEUXIEME ANNEE ENSUT

Diplômes civils : CEPE
BFEM
BAC F1
D U T GENIE ELECTRIQUE
ATTESTION DE STAGE EN GENIE CIVIL
ATTESTATION DE STAGE SENELEC EN GENIE ELECTRIQUE

Diplômes militaires : ATTESTATION DE TRAVAIL EN QUALITE DE TECHNICIEN SUPERIEUR
EN GENIE ELECTRIQUE DU GSAA
CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE MILITAIRE GSAA
CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE MILITAIRE BRA

Stages réalisés : CENTRALE ELECTRIQUE DE SAINT- LOUIS
CENTRALE ELECTRIQUE DE BEL- AIR
CREA AMENAGEMENT (bureau d'études)

Etat signalétique et services :

- Juil. ; 1994 - Bac f1 - juil.-sept-1994 ;stagiaire : centrale de Saint-Louis
- 94 - 96 - ENSUT
- 96 - 01 - Services militaires
- 4- 2001 / 7- 2001 - Stagiaire : centrale de Bel- Air sous les drapeaux.
- 2002 - 2003 - Installations électriques
- 2003 -2004 - Contractuel à la SEMAP SA comme fabricant.
- 2004- 2006 - Conception de plan archi et plan d'électricité +suivie (réalisation et installations)
- 01-08-06/-30-09-06 - Stagiaire : CREA Aménagement en GENIE CIVIL
- 10-2006 / 2008 - Conception de plans et suivie + installations et maintenance)
- 2008 -12-2009 - Contractuel SAMCO TP et suivie dans le privé (immeubles)
- Depuis 2010 - Conception de plans et réalisations (installation + maintenance) dans le privé.

Signature



KELLY Oumar El Hadj

Ingénieur en HydroInformatique / Génie Rural / Conception Architecturale

INFORMATIONS

Date de Naissance : 23 - 08 - 1992

Nationalité : Mauritanienne

Adresse : Riyadh / NKTT

Téléphone : (+222) 26 41 88 90

(+222) 47 55 38 73

E-mail : oumar.elkelly@gmail.com

COMPETENCES

- Conception Architecturale et Aménagement Paysager
- Conception de réseaux fluides pour bâtiments
- VRD : Alimentation en Eau Potable et Assainissement
- Modélisations Hydraulique et Hydrogéologique
- SIG : Conception de Cartes et de Base de données géographiques

LOGICIELS

AutoCAD, SketchUp, Twinmotion, ArcGIS, Epanet, Hec-RAS, Adobe Illustrator, Microsoft Office, Covadis, Modflow, EpaSWMM, Surfer

LANGUES

Anglais : Lu, écrit et parlé

Arabe : Lu, écrit et parlé (Moyen)

Français : Lu, écrit et parlé

Langues Nationales : Pulaar, Wolof, Hassaniya (Moyen)

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Jan 2021 – Présent : Directeur de projets à CREA Aménagement

Fév 2019 – Présent : Professeur Hydraulique & Hydrologie à l'Université ISET – Rosso

Oct 2018 – Dec 2020 : Ingénieur Fluide & Concepteur en architecture à CREA Aménagement – Chef d'atelier

- Conception architecturale 2D, 3D, de réseaux fluides et VRD

Quelques réalisations :

- Nouvelle entrée Aéroport de Nouakchott-Oumtounsy
- Mise à niveau stade Cheikha Boidiya pour la CAN-U20
- Conception d'espaces jeunes, minifoot et stades pour toutes les régions du pays
- Réhabilitation du plateau sportif de la Présidence de la république
- Aménagement de l'entrée de Nouadhibou (plateforme et monument) ...

2014 : Technicien en conception Hydraulique à l'Office National d'Assainissement (ONAS)- Essai professionnel interrompu pour les études en Master

2014 : Stage de fin d'études à l'Office National d'Assainissement (ONAS) à Nouakchott

- Désenclavement des zones inondées (Ecoles, centre-ville)

2013 : Stagiaire Topographe en aménagement Hydroagricole avec le Mauritanian Consulting Group (MCG)

FORMATION

2018 : Master HydroInformatique et Gestion des Hydrosystèmes à l'Université Ibn Tofail de Kénitra / Maroc

2014 : Licence en Génie Rural à l'Institut Supérieur d'Enseignement Technologique de Rosso / Mauritanie

2011 : Baccalauréat Mathématiques au Lycée de Kaédi

2008 : Diplôme BEPC au Collège de Boghé

2004 : Certificat d'Etudes Primaires à l'Ecoles Kaédi III